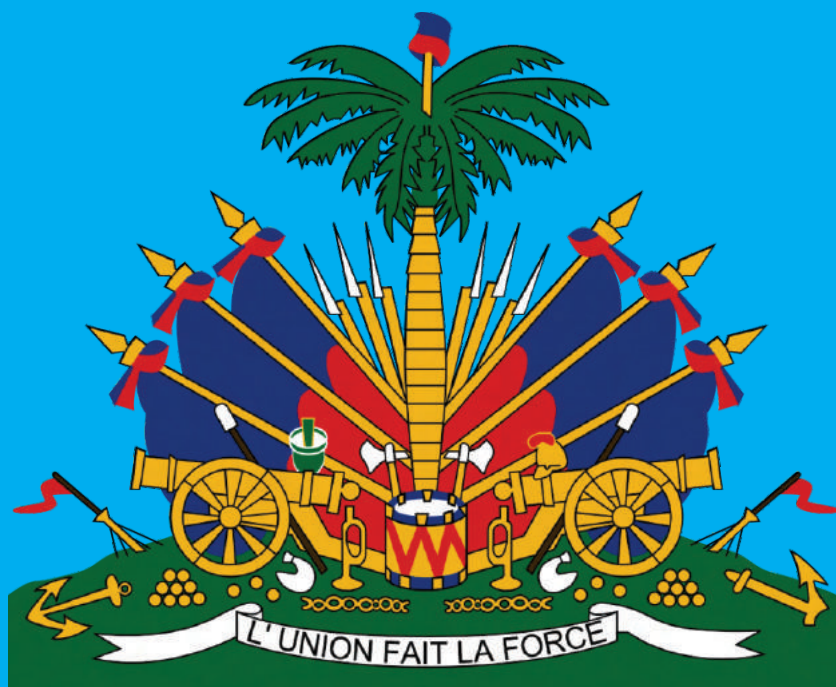




RAPPORT ANNUEL 2014-2015



- **SIGLES ET ABRÉVIATIONS**
- **LISTE DES TABLEAUX**
- **LISTE DES FIGURES**
- **LISTE DES ANNEXES**

■ LE MOT DE LA COMMISSION

Introduction

PARTIE A : DÉVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DE LA COMMISSION NATIONALE DES MARCHÉS PUBLICS

- A 1. Rappel des Objectifs et Priorités retenus pour l'année 2014-2015
- A 2. Les activités de la Commission Nationale des Marchés Publics au regard de sa mission de régulation
 - A 2.1. Règlements des marchés en dessous des seuils
 - A 2.2. Élaboration de documents pour la passation de marchés publics en situation d'urgence déclarée
- A 3. Activités de communication et de formation
 - A 3.1. Activités de communication
 - A 3.2. Activités de formation
 - A 3.3. Renforcement du système d'information

PARTIE B : CONTRÔLE DU SYSTÈME DES MARCHÉS PUBLICS

- B 1. Les activités de la CNMP au regard de sa mission de contrôle
 - B 1.1. Les Plans prévisionnels annuels de passation des marchés publics
 - B 1.2. L'analyse et le traitement des dossiers de marchés sur financement du Trésor Public
 - B 1.2.1. Les Avis conformes accordés par la CNMP
 - B 1.2.2. Les Validations de procédure
 - B 1.3. L'analyse statistique des marchés passés
 - B 1.3.1. Les marchés sur financement du Trésor Public enregistrés à la CSC/CA et validés par la CNMP
 - B 1.3.2. Les marchés sur financement externe

PARTIE C : ACTIVITÉS DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DES MARCHÉS PUBLICS

- C 1. Commission Départementale des Marchés Publics du Sud
- C 2. Commission Départementale des Marchés Publics du Nord

PARTIE D : RELATIONS DE PARTENARIAT

- D 1. Relations publiques
 - D 1.1. A l'échelle nationale
 - D 1.2. A l'échelle internationale

PARTIE E : RESSOURCES

E 1. Ressources humaines.....	49
E 2. Ressources matérielles.....	49
E 3. Ressources financières.....	50

CONCLUSIONS / DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

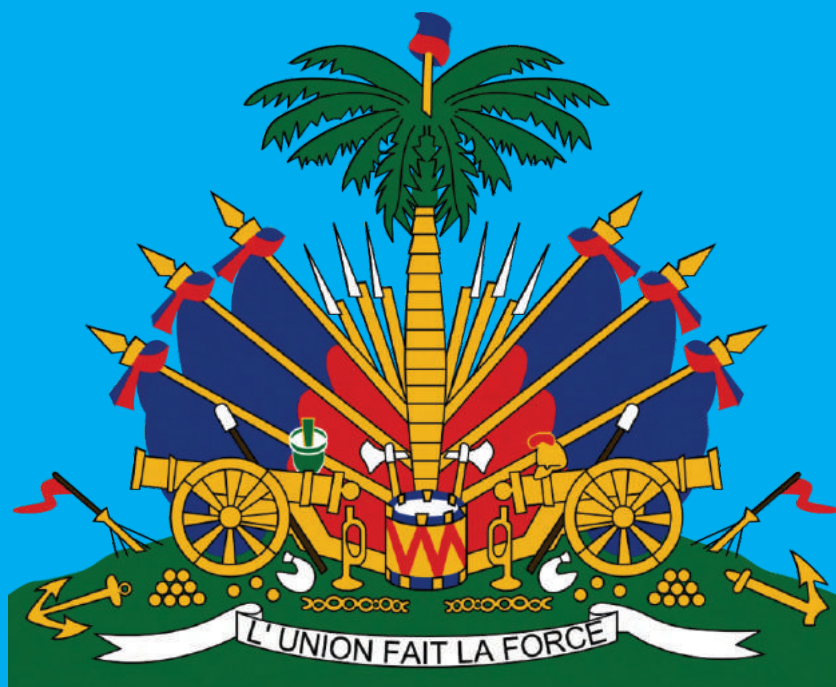
PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2015-2016

ANNEXES

Liste des marchés validés par la CNMP.....	59
--	----

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale et de Développement
AFD	Agence Française de Développement
AGD	Administration Générale des Douanes
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ANH	Archives Nationales d'Haïti
AOOI	Appel d'Offres Ouvert International
AOON	Appel d'Offres Ouvert National
AORI	Appel d'Offres Restreint International
AORN	Appel d'Offres Restreint National
APN	Autorité Portuaire Nationale
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BMPAD	Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement
BRH	Banque de la République d'Haïti
CDMP	Commission Départementale des Marchés Publics
CF	Consultation de Fournisseurs
CMMP	Commission Ministérielle des Marchés Publics
CNMP	Commission Nationale des Marchés Publics
CONATEL	Conseil National de Télécommunications
COPÉO	Comité d'Ouverture des Plis et d'Évaluation des Offres
CSMP	Commission Spécialisée des Marchés Publics
DINEPA	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DP	Demande de Propositions
EDH	Électricité d'Haïti
FED	Fonds Européen de Développement
FER	Fonds d'Entretien Routier
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FP	Fonds Propres
HTG	Gourde
IGF	Inspection Générale des Finances
LEH	Loterie de l'État Haïtien
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MJSAC	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique
MJSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
OMRH	Office de Management et des Ressources Humaines
PI	Prestations Intellectuelles
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNCS	Programme National de Cantines Scolaires
PPAPMP	Plan Prévisionnel Annuel de Passation de Marchés Publics
RUCMPF	Responsable de l'Unité de Contrôle des Marchés Publics et de la Formation
SEMANAH	Service Maritime et de Navigation d'Haïti
SGED	Système de Gestion Électronique de Documents
SIGMAP	Système d'Information et de Gestion des Marchés Publics
ST	Secrétariat Technique

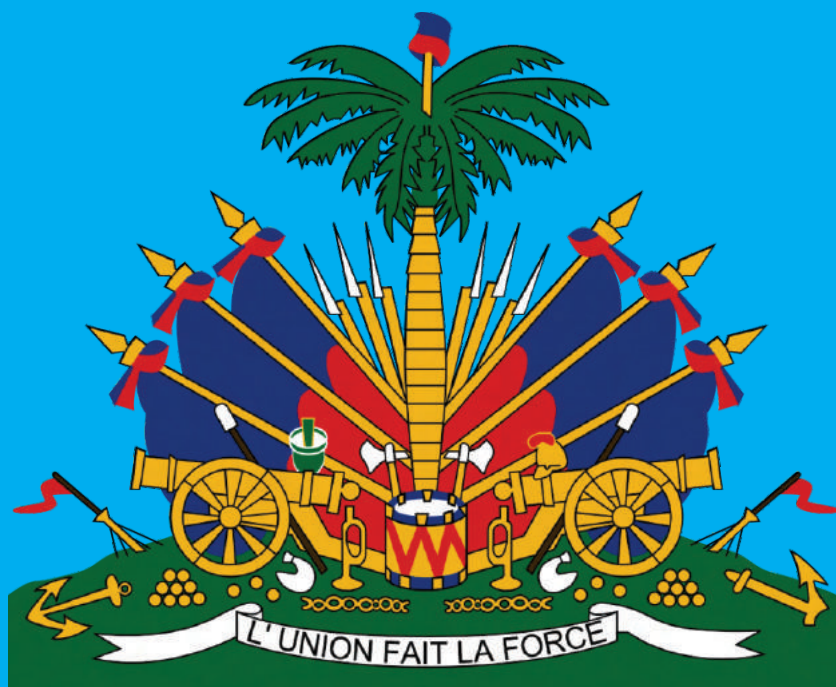


RAPPORT ANNUEL 2014-2015



LISTE DES TABLEAUX

	Pages
Tableau 1 : Ministères et Organismes autonomes ayant communiqué leur PPAPMP à la CNMP par nature de marchés pour l'exercice 2014-2015.....	22
Tableau 2 : Marchés en nombre des Plans Prévisionnels Annuels de Passation des Marchés Publics (PPAPMP) des Ministères et Organismes Autonomes, par institution, source de financement et exigence de contrôle à priori de la CNMP.....	23
Tableau 3 : Répartition en nombre par mode de passation des marchés des PPAPMP des ministères et organismes autonomes.....	24
Tableau 4 : Répartition en nombre par institution des avis conformes accordés par la CNMP au cours de l'exercice 2014-2015.....	25
Tableau 5 : Modes de passation retenus par les autorités contractantes, en nombre et en pourcentage pour les dossiers soumis pour avis conformes à la CNMP.....	27
Tableau 6 : Avis conformes accordés, en nombre et en pourcentage, par nature de marchés, soumis à la CNMP par les autorités contractantes.....	28
Tableau 7 : Validation de procédure par la CNMP, par institution, en nombre et en pourcentage.....	29
Tableau 8 : Répartition de marchés validés par type d'institution.....	30
Tableau 9 : Évolution des marchés validés par la CNMP de 2011 à 2014.....	31
Tableau 10 : Répartition des marchés validés par la CNMP suivant leur nature.....	32
Tableau 11 : Répartition des marchés validés par la CNMP selon leur mode de passation.....	33
Tableau 12 : Distribution des marchés validés par la CNMP par ministère.....	33
Tableau 13 : Distribution des marchés validés par la CNMP par organismes autonomes/ entreprises publiques.....	34
Tableau 14 : Répartition des marchés validés par la CNMP par source de financement et par catégorie d'institution.....	35
Tableau 15 : Marchés sur financement externe communiqués à la CNMP par institution en nombre et en valeur.....	36
Tableau 16 : Répartition des marchés sur financement externe communiqués à la CNMP par nature et par institution.....	37
Tableau 17 : Répartition des marchés sur financement externe par mode de passation et par institution.....	38



RAPPORT ANNUEL 2014-2015



LISTE DES FIGURES

Pages

Figure 1 : Répartition en nombre et en valeur des marchés des PPAPMP des institutions.....	23
Figure 2 : Répartition en nombre, par institution, des avis conformes accordés par la CNMP au cours de l'exercice 2014-2015.....	26
Figure 3 : Modes de passation retenus par les autorités contractantes pour les dossiers soumis pour avis conformes.....	27
Figure 4 : Distribution des avis conformes accordés par la CNMP par nature de marchés.....	28
Figure 5 : Validation de procédure attribuée par la CNMP par institution durant l'exercice 2014-2015.....	29
Figure 6 : Répartition des marchés validés par type d'institution (en nombre et en volume).....	30
Figure 7 : Evolution des marchés validés par la CNMP de 2011 à 2014.....	31
Figure 8 : Distribution des marchés validés par la CNMP par nature de marché.....	32
Figure 9 : Répartition des marchés validés par la CNMP par mode de passation.....	33
Figure 10 : Distribution des marchés validés par la CNMP par ministère.....	34
Figure 11 : Répartition des marchés validés par la CNMP par organismes autonomes/directions déconcentrées.....	35
Figure 12 : Nature des marchés sur financement externe en nombre, valeur et pourcentage communiqués à la CNMP.....	37
Figure 13 : Mode de passation des marchés sur financement externe communiqués à la CNMP par institution.....	38



RAPPORT ANNUEL 2014-2015



LE MOT DE LA COMMISSION

La Commission Nationale des Marchés Publics, une fois de plus, se réjouit de soumettre à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Enex J. Jean Charles, son Rapport Annuel 2014-2015, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Ce rapport dresse le bilan des réalisations de la Commission durant l'année budgétaire écoulée. Il contient d'importantes informations relatives à la passation des marchés publics et met en exergue le montant total de la commande publique de l'État pour l'année en question, soit: huit (8) milliards de Gourdes environ. La Commission Nationale des Marchés Publics est aussi heureuse de présenter aux organisations partenaires, aux autorités contractantes et au public en général, ce rapport qui retrace les activités qu'elle a réalisées au cours de l'exercice 2014 - 2015. La publication de ce rapport s'inscrit dans le cadre des attributions de la Commission définies par la Loi du 10 Juin 2009 en son article 10 alinéa 5, à savoir : « **diffuser l'information sur les marchés publics** ».

Il s'agit donc d'un document synthétique qui met au grand jour les activités réalisées par l'institution au regard de sa mission de régulation et de contrôle des marchés publics. Ce bilan dresse aussi l'inventaire des actions menées par la CNMP en vue de la réforme du système de passation des marchés publics. Il fait le point sur les activités de formation réalisées et présente les informations sur les marchés publics dont elle a effectué la revue dans l'exercice de son rôle de contrôle a priori. Toutefois, il convient de signaler que les données statistiques traitées dans le rapport ne reflètent pas une vision globale de la situation des marchés publics en Haïti, en ce sens que la CNMP, malgré ses efforts, n'arrive pas encore à collecter toutes les informations sur les marchés publics dont la passation ne relève pas de son contrôle a priori.

En dépit de ces limitations, ce document restera certainement une base d'informations utiles aux mains de tous les partenaires de travail à qui il incombera de contribuer, chacun dans sa sphère d'actions respectives, à la tâche herculéenne de modernisation du système de passation et de gestion des marchés publics, dont l'objectif inlassablement poursuivi depuis tantôt trois ans, est la mise en œuvre du système e-Procurement.

À la faveur de la publication de ce rapport, que toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur précieuse contribution à son élaboration et à sa présentation, trouvent ici l'expression de la plus vive appréciation de la CNMP.

Enfin, à tous et à chacun, la Commission souhaite une lecture analytique du rapport et un usage fructueux des données qui y sont contenues.

Août 2016

Les Membres de la Commission Nationale des Marchés Publics

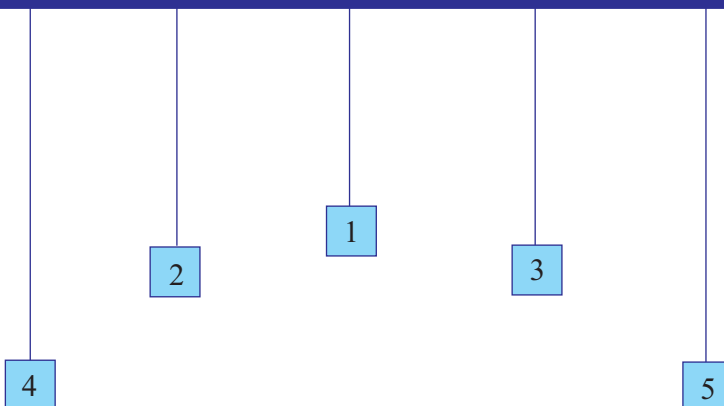
1 Florient JEAN MARI, Coordonnateur

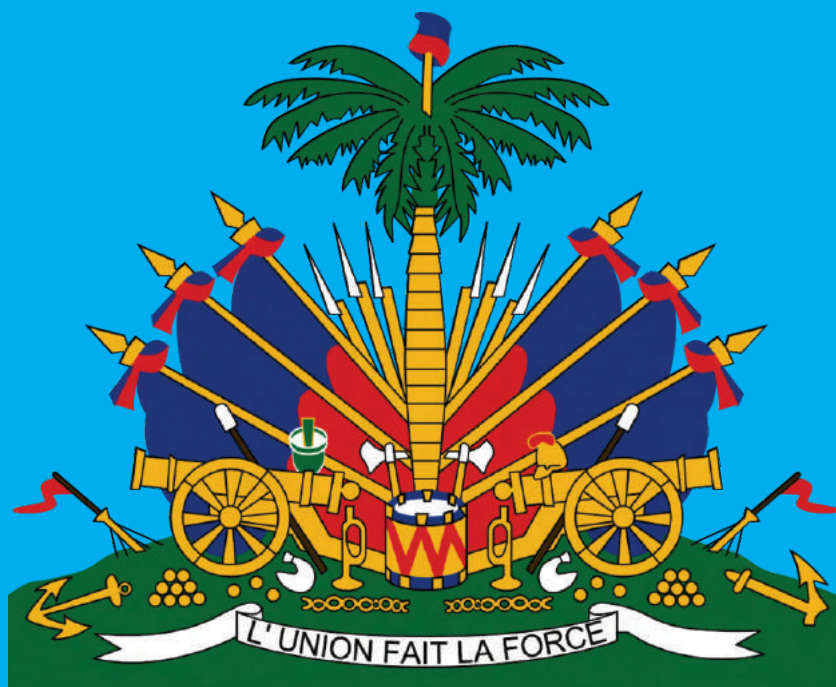
2 Marie Esther FAROUL, Membre

3 Sandra T. JOSEPH, Membre

4 Noël Michel LAGUERRE, Membre

5 Joseph Lucien MOÏSE, Membre





RAPPORT ANNUEL 2014-2015



Introduction

Créée par le Décret du 3 décembre 2004 qui en a fait « **l'organe normatif de l'Administration qui assure la régularité des opérations et le contrôle de la qualité du système de passation des marchés**¹ », l'article 9 de la loi du 10 juin 2009 sur les marchés publics² qui a gardé la même orientation stratégique fait aujourd'hui de la CNMP « **l'organe normatif de l'administration publique nationale qui a pour mission d'assurer la régulation et le contrôle du système de passation des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public** ».

L'article 10 de la loi du 10 juin 2009 décline la mission de la CNMP en 17 attributions dont les principales sont les suivantes :

- élaborer la réglementation en matière de marchés publics et de conventions de concession d'ouvrage de service public conformément à la politique d'achat public ;
- émettre des avis, propositions ou recommandations dans le cadre de la définition de la politique d'achat public ;
- préparer et mettre à la disposition des autorités contractantes des guides détaillés, des dossiers types d'appel d'offres et des contrats-types relatifs à l'acquisition de biens, de services, de travaux et aux conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- diffuser l'information sur les marchés publics ;
- contribuer à la formation des acteurs de la commande publique, au développement du cadre professionnel et à l'évaluation des performances des acteurs du système de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- veiller au respect des seuils fixés suivant la nature des marchés ;
- veiller au respect des normes prescrites par la loi et les règlements en matière de marchés publics ;
- faire enregistrer le marché approuvé à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif par l'autorité d'approbation ;
- collaborer avec les institutions publiques de contrôle des finances publiques et leur fournir toutes informations utiles ;
- remplir toutes autres attributions prévues par les lois et les règlements.

¹ Art. 20 du Décret du 3 décembre 2004 fixant la réglementation des marchés publics de services, de fournitures et de travaux

² Loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public

Très imbue de sa lourde responsabilité, la CNMP, depuis sa création, a déployé d'intenses efforts pour la mise en place en Haïti d'un véritable **Système** de Passation des Marchés Publics. Elle a connu au fil du temps des hauts et des bas. L'exercice fiscal qui s'est achevé le 30 septembre 2015 a été marqué par deux événements majeurs à plus d'un titre, savoir :

- 1) Le 30 septembre 2014, une nouvelle Commission de cinq membres a prêté serment par-devant la Cour de Cassation pour remplacer celle dont le mandat a pris fin depuis le 17 mai 2014. Les nouveaux Commissaires ont été installés dans leur fonction le lendemain 1^{er} octobre 2014, premier jour de l'exercice fiscal 2014-2015.

Il s'agit de Monsieur Yvon Guirand, Coordonnateur, Monsieur Joseph Lucien Moise, Madame Sandra Toussaint Joseph, Messieurs Florient Jean Mari et Noël Michel Laguerre, les cinq sont tous membres de la Commission. La cérémonie d'installation a eu lieu au local de la Commission, sous le patronage du Premier Ministre qui s'était fait représenter par Monsieur Carl Murat Cantave, Secrétaire Général Adjoint de la Primature et, en présence de grands Commis de l'État, de parents, d'amis, de proches et des employés de la CNMP.

- 2) Le 3 décembre 2014 ramenait la date d'anniversaire de la création de la CNMP. Ce jour marqua en effet les dix ans d'existence de l'Institution. Il fallait donc, non seulement célébrer l'événement, mais aussi et surtout, présenter le bilan des années passées et poser des bases pour un nouveau départ, lequel a été pris le jour même.

La nouvelle Commission a ainsi inscrit son travail, depuis son installation, dans la dynamique de la continuité de l'État tout en s'engageant à donner à l'Institution l'envergure que lui confère son double rôle d'être à la fois l'organe de régulation et de contrôle d'un système stratégique dans la vie économique nationale. Dans son discours d'installation, le nouveau Coordonnateur a prôné une démarche basée en même temps sur la rupture et la continuité. Rupture, en tournant le dos à cette « façon de s'enfermer » pratiquée jusque-là par l'Institution, laquelle consistait à garder un certain mutisme, à ne pas s'ouvrir au public, refusant ainsi de se mettre en relief en dépit des interventions parfois maladroites et souvent erronées diffusées dans les médias à son endroit. Continuité, par l'adoption de mesures de renforcement des capacités de l'Institution engagées depuis la fin de l'évaluation du système national de passation et de gestion des marchés publics.

En conséquence, les activités qui auront cours tout au long de l'exercice 2014- 2015 participeront de cette quête de **faire mieux et de faire autrement car c'était l'année mémorable de la décennie de la CNMP**.

Les résultats ont-ils comblé les espérances ? Les fruits ont-ils répondu à la promesse des fleurs ? Quel bilan la CNMP établit-elle aujourd'hui par rapport aux activités de développement et de renforcement institutionnel ? A-t-on enregistré une augmentation ou une diminution du nombre de marchés soumis à la validation de l'Organe de contrôle ? En quoi a consisté la politique d'ouverture prônée par le nouveau Coordonnateur à l'entame de son mandat le 1^{er} octobre 2014 ? Au prix de quelles contraintes et de quelles difficultés les réalisations projetées ont-elles vu le jour ? Les performances ont-elles été mesurées ? Si oui, quels en sont les résultats ? Quelles sont les perspectives envisagées par la CNMP pour les mois et années à venir ?

Les pages de ce rapport-bilan vont répondre à ces pertinentes questions.







RAPPORT ANNUEL 2014-2015



A 1. Rappel des Priorités et Objectifs de la CNMP pour l'année 2014-2015

Dans un souci de continuité, de cohérence et de consolidation des actions déjà entreprises, les priorités et objectifs de la CNMP, exprimés dans son plan d'actions 2014-2015 élaboré par ses différentes structures internes et déconcentrées dans le courant de la seconde moitié de l'année fiscale antérieure, sont restés presque inaltérables par rapport aux trois (3) dernières années passées. Par contre, les activités sous-jacentes à ces objectifs ont été, en grande partie, redéfinies. Ainsi, autour des quatre (4) grands objectifs de la CNMP, s'articulent notamment les actions suivantes :

- *Améliorer la performance de la CNMP au regard de sa mission de régulation et de contrôle des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public en Haïti.* L'atteinte de ce grand axe passait par la réalisation des objectifs spécifiques ci-dessous :
 - a) Renforcement de la capacité des cadres de la CNMP/CDMP par la formation continue
 - b) Installation d'un système d'archivage physique et électronique à la CNMP
 - c) Mise en réseau des CMMP et CSMP avec le système d'informations des marchés
- *Améliorer la qualification et augmenter le nombre et la confiance des acteurs impliqués dans la passation et la gestion des marchés publics.* Cet objectif embrassait quatre (4) projets :
 - a) Projet d'implémentation d'un système pour la passation des marchés publics en ligne
 - b) Projet de préparation de modules électroniques de formation permanente en marchés publics basés sur le système haïtien.
 - c) Formation en passation des marchés publics pour les cadres de l'administration centrale de l'Etat et des services déconcentrées du grand Nord et du grand Sud
 - d) Assistance technique en vue de l'élaboration d'un cadre curriculaire pour l'enseignement des techniques de passation de marchés publics dans les écoles supérieures
- *Promouvoir les actions de la CNMP.* Spécifiquement, ces activités visaient à :
 - a) Informer le public en général et les intéressés en particulier sur la mission dévolue à la CNMP
 - b) Assurer la représentation de la CNMP au niveau national et international
- *Rendre opérationnelles les recommandations de l'évaluation du système de passation et de gestion des marchés publics.*

L'ensemble des activités prévues n'ont pas toutes été concrétisées à 100% mais l'effort a été fait pour sinon les réaliser, du moins les entamer en espérant les finaliser durant l'exercice suivant.

A 2. Les activités de la Commission Nationale des Marchés Publics au regard de sa mission de régulation

La loi du 10 juin 2009 en son article 9 confie à la Commission Nationale des Marchés Publics la mission d'assurer la régulation du système de passation des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public. Cette mission de régulation a pour objet d'émettre des avis, propositions ou recommandations dans le cadre de la définition des politiques d'achat public et d'élaborer la réglementation en matière de marchés publics et de conventions de concession d'ouvrage de service public, de contribuer à l'information, à la formation de l'ensemble des acteurs de la commande publique, au développement du cadre professionnel et à l'évaluation des performances des acteurs du système de passation.

A ce titre, elle est chargée de :

- Proposer, sous forme d'avis, de proposition ou de recommandation, toute mesure législative, réglementaire, de nature à améliorer le système des marchés publics, dans un souci d'économie, de transparence et d'efficacité ;
- Conduire la réforme et la modernisation des procédures et des outils de passation des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- Initier la rédaction et valider, en collaboration avec les ministères techniques compétents et les organisations professionnelles, les textes d'application relatifs à la réglementation des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public, notamment, les documents-types et les Cahiers des Clauses Générales ;
- Diffuser la réglementation et garantir la publicité de l'information sur les procédures de passation des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- Veiller, par ses avis et recommandations, à l'application de la réglementation et des procédures relatives à la passation des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- Contribuer à la promotion d'un environnement transparent favorable au jeu de la concurrence et au développement des entreprises et de compétences nationales stables et permanentes.

A 2.1. Réglementation des marchés en dessous des seuils

La revue du Système National de Passation des Marchés Publics conduite par la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) avec l'assistance technique de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) a permis l'élaboration d'un plan stratégique dont la

mise en œuvre aura pour résultat la correction de certaines anomalies signalées par le rapport d'évaluation qui en est découlé. L'équipe dirigeante de la CNMP installée en octobre 2014 a tout au long de l'exercice œuvré à la réalisation des différentes activités du Plan.

Les efforts de la Commission ont abouti à la validation du Rapport d'évaluation et du Plan stratégique par le Premier Ministre. Par cet acte de validation survenu en juin 2015 (cf. lettre du 3 juin 2015 du Premier Ministre), le gouvernement a clairement exprimé sa volonté de travailler à la modernisation du système haïtien de passation des marchés publics en mettant en œuvre progressivement les recommandations contenues dans ce rapport et en implémentant les différentes mesures du plan d'action.

Sur la base de cette validation, la CNMP a entrepris des démarches visant la réalisation d'autres actions du Plan, telles : la révision à la baisse des seuils de passation des marchés publics et l'introduction des seuils d'intervention de la CNMP, par la publication au Journal le Moniteur de l'arrêté pris en Conseil des Ministres ; et, l'adoption en Conseil des Ministres des documents allégés pour la passation des marchés publics en dessous des seuils, et des documents uniquement élaborés pour la passation de marchés publics en situation d'état d'urgence déclaré.

A 2.1.1. Révision des seuils de passation des marchés publics

La revue du système national de passation des marchés publics a jugé trop élevés les seuils de passation des marchés publics et a formulé des recommandations pour leur révision. Le rapport d'évaluation a même fourni une proposition de révision des seuils à adopter pour la passation des marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles (firmes de consultants et consultants individuels), ainsi que des seuils d'intervention de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP). Le tableau ci-dessous présente les différents seuils (de passation et d'intervention de la CNMP) dépendamment de la nature du marché.

Tableau présentant la recommandation d'ajustement des seuils des marchés

Nature des marchés	Seuils des marchés ≥ US\$	Seuils Examen à priori ≥ US\$
Travaux Génie Civil, Marchés de Fournitures et Installation, Concession de Service Public	≥ US\$ 200.000	≥ US\$ 500.000 et ≥ US\$ 200.000 pour marchés de gré à gré ou appels d'offres restreints
Fournitures, et Services non consultants	≥ US\$ 100.000	≥ US\$ 200.000 et ≥ US\$ 100.000 pour marchés de gré à gré ou appels d'offres restreints
Services de Consultants (firmes)	≥ US\$ 50.000	≥ US\$ 100.000 et ≥ US\$ 50.000 pour contrats par entente directe
Services Consultants Individuels	≥ US\$ 20.000	≥ US\$ 50.000 et ≥ US\$ 20.000 pour contrats par entente directe
Conventions de Concession d'Ouvrage de Service Public	≥ US\$ 1.000.000	≥ US\$ 1.000.000 et ≥ US\$ 200.000 pour marchés de gré à gré

Source : Rapport d'évaluation du système d'évaluation des marchés publics (octobre 2013)

Il convient de signaler que les seuils en vigueur suite à la publication de l'arrêté du 25 mai 2012 équivalent à US \$ 1.000.000 pour les marchés de travaux, \$ 600.000 pour les fournitures et \$ 500.000 pour les services de consultants.

D'octobre 2013 à septembre 2015, les conditions qui prévalaient lors de la parution du rapport d'évaluation ont considérablement changé, surtout avec la dépréciation accélérée de la gourde. La CNMP en avril 2015 soumit à la Primature un avant-projet de seuil qui est toujours à l'étude. Cet avant-projet de seuil, selon le vœu de l'article 30 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public a été par la suite soumis le 30 juillet 2015 à l'avis motivé de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA) qui, au 30 septembre 2015, n'avait pas encore émis son opinion.

A 2.1.2. Elaboration de documents allégés pour la passation des marchés publics en dessous des seuils

Le niveau élevé des seuils fixés par l'arrêté du 25 mai 2012 a fait ressortir la nécessité de réguler les marchés en-dessous des seuils que doivent conclure les autorités contractantes. C'est en ce sens que la Commission Nationale des Marchés Publics a élaboré, pour la passation de marchés atteignant des montants substantiels mais qui sont inférieurs aux seuils de passation fixés par l'arrêté, un jeu de documents portant sur les différents types de marchés. Ces documents, dont cinq (5) au total, rassemblés sous le label « documents allégés », ont été préparés au cours de l'exercice 2013-2014. Ils ont été soumis à la Primature avec différents avant-projets d'arrêtés au cours du mois d'avril 2015 pour les formalités nécessaires à leur publication au Journal Officiel « Le Moniteur ». Cette publication qui doit les rendre opposables aux différentes autorités contractantes n'est pas encore réalisée car les documents ainsi que les arrêtés doivent être préalablement adoptés en Conseil des Ministres.

A.2.2. Elaboration de documents pour la passation de marchés publics en situation d'état d'urgence déclaré

Haïti étant un pays très souvent frappé par des catastrophes naturelles : cyclones, ouragans, inondations, et géographiquement situé sur des failles géologiques capables de provoquer des séismes de magnitude majeure, se retrouve donc avec une fréquence élevée en situation de déclarer l'état d'urgence dans certaines régions du pays ou même sur l'ensemble du pays en général. Dans de pareilles circonstances, la passation « justifiée » de marchés par la procédure de gré à gré est courante. Afin de rendre le processus plus transparent, des documents, adaptés à ces situations, ont été préparés au cours de l'exercice 2013-2014 et soumis à la Primature pour les formalités nécessaires à leur publication dans le Journal Officiel « Le Moniteur » en avril 2015. Cependant, comme pour les documents allégés mentionnés au paragraphe précédent, cette publication tarde encore à se concrétiser puisque ces documents doivent être eux aussi préalablement examinés avant leur adoption en Conseil des Ministres et leur publication au Journal Le Moniteur.

A 3. Activités de communication et de formation

A 3.1. Activités de communication

Les interventions réalisées durant l'année 2014-2015 participent de la nécessité d'améliorer la connaissance du public en général et des partenaires de la CNMP, en particulier, sur les actions qu'entreprend l'Institution et sur le rôle qui lui est dévolu en tant qu'Organe de l'Etat. De façon plus spécifique, il s'agissait au cours de l'année en revue de :

- (i) accroître la fréquence des informations relatives à la passation des marchés publics ;
- (ii) rendre ces informations accessibles à toute institution, à tout individu, intéressés dans le domaine des marchés publics, et cette accessibilité devra s'étendre à la population dans son ensemble.

En effet, la CNMP est convaincue du fait qu'une bonne circulation des informations sur le système de passation des marchés publics est l'une des conditions essentielles de son renforcement adéquat. L'atteinte des objectifs visés a donc impliqué l'identification de plusieurs volets d'activités dont la mise en œuvre s'insère dans un cadre de stratégie globale définie, mise au point en fonction de la politique de communication de l'Institution.

A 3.1.1. Activités réalisées

En raison de contraintes d'ordre budgétaire, plusieurs activités planifiées n'ont pu être exécutées. Le Service de Communication s'est alors limité aux réalisations suivantes :

- (i) Participation à la planification et à l'organisation d'une journée porte ouverte à la CNMP, le 3 décembre 2014 ;
- (ii) Publication sur le site web d'articles relatant les séminaires et autres événements réalisés par la CNMP ;
- (iii) Renforcement des relations avec certains médias en vue de faciliter la diffusion des informations relatives à la passation des marchés publics ;
- (iv) Elaboration d'un projet de campagne de communication et d'information.

➤ Participation à la conception et à la réalisation d'une Journée portes ouvertes à la CNMP

Le 3 décembre 2014, le Service de Communication a participé à la conception et à la réalisation de la journée porte ouverte à la CNMP. Cet événement qui s'inscrivait dans le cadre de la commémoration de la première décennie de l'Institution, a eu pour thème : « **Dixième Anniversaire de la CNMP : Rencontre avec le public.** » Il visait, entre autres, les objectifs suivants :

- Faire le point sur les progrès réalisés par l'Institution durant sa première décennie, en tenant compte des leçons apprises, en vue de tracer la voie à suivre au cours des prochaines années ;
- Raffermer les liens avec les autres partenaires de travail tout en les incitant à collaborer au renforcement du Système national de passation et de gestion des marchés publics.

Cette journée à laquelle ont participé des personnalités venant de différents secteurs de la vie nationale, a été marquée par la réalisation d'un point de presse au cours duquel les **Membres de la Commission** ont fourni aux journalistes, un certain nombre d'informations sur le système national de passation et de gestion des marchés publics, tout en faisant la promotion des principes fondamentaux en marchés publics, tels : le libre accès à la commande publique, la transparence des procédures et l'égalité de traitement des candidats (des soumissionnaires) qui caractérisent le système. Les informations collectées par les représentants des médias ont ainsi servi à renforcer le contenu de leurs reportages. Cette journée a été également pour la CNMP l'occasion de distribuer aux visiteurs les divers documents portant sur le cadre législatif et réglementaire des marchés publics. Il s'agissait notamment de :

- La Loi sur les marchés publics communément appelée Loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- L'Arrêté fixant les seuils de passation des marchés publics et les seuils d'intervention de la Commission Nationale des Marchés publics suivant la nature des marchés ;
- L'Arrêté précisant les modalités d'application de la Loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- L'Arrêté sanctionnant le manuel de procédures pour la passation des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- L'Arrêté déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP).

Somme toute, cette « **journée porte ouverte** » a constitué un moment privilégié de la vie de l'Institution. A en juger par les propos recueillis à la fin de cette manifestation, on peut affirmer que les visiteurs ont, dans l'ensemble, saisi l'importance de la législation mise en œuvre au niveau de la passation et de la gestion des marchés publics.

➤ **Publication sur le site web d'articles relatant les séminaires et autres évènements réalisés par la CNMP**

Dans le but de permettre aux autorités contractantes et au public en général, de retrouver tous les éléments d'information nécessaires à une bonne compréhension des évènements (séminaires de formation en passation des marchés publics et autres sessions) réalisés par la CNMP, des articles y relatifs ont été rédigés et publiés sur le site web, à l'adresse www.cnmp.gouv.ht.

➤ **Renforcement des relations avec certains médias**

Au cours de l'année 2014-2015, des efforts importants ont été déployés par le Service de Communication qui a initié des relations professionnelles avec des représentants de la presse parlée, écrite et télévisée en vue de faciliter la diffusion d'informations portant sur les séminaires de formation réalisées par l'Institution. L'objectif est de permettre à la CNMP de se positionner, de renforcer sa visibilité et de conforter son image en tant que chef de file dans le domaine de la passation des marchés publics. A cet effet, à côté des lettres d'invitation envoyées aux médias et des notes publiées sur le site web, des déplacements ont été effectués vers les stations de radio et de télévision à la veille des sessions programmées pour confirmer la participation des journalistes à la couverture des évènements annoncés.

Après inauguration de certains événements, de certaines sessions de formation, les précisions y relatives ont été fournies aux journalistes. Cette stratégie de faire le point avec les médias répond à la nécessité de leur fournir, le plus rapidement possible, de façon simple, claire et concise, des informations sur les activités de formation réalisées. Parmi les retombées immédiates de l'application de cette stratégie, il y a lieu de signaler, notamment, le fait par ces médias de faire régulièrement écho de ces sessions de formation dans leurs revues de presse durant le reste de la journée ainsi que le lendemain du jour.

➤ **Elaboration d'un projet de campagne de communication et d'information**

Dans le cadre des efforts visant l'amélioration de la visibilité de la CNMP auprès des groupes cibles, un nouveau projet de communication intitulé « *Renforcement de la communication en matière de passation des marchés publics* » a été élaboré. Il s'articule autour de trois composantes :

COMPOSANTE 1	: CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
COMPOSANTE 2	: ORGANISATION D'UNE JOURNÉE PORTES OUVERTES
COMPOSANTE 3	: ORGANISATION D'UN CONCOURS DE PRÉPARATION DU LOGO DE LA CNMP

COMPOSANTE 1 : *Campagne d'information et de communication*

Ce projet vise à faire la promotion des objectifs poursuivis par la CNMP et des actions entreprises dans le cadre de la passation et de la gestion des marchés publics. Cette campagne qui s'étendra sur 12 mois, sera organisée à l'intention de différents groupes cibles ; elle permettra de vulgariser auprès d'eux, les objectifs de la loi-cadre du 10 juin 2009 sur les marchés publics qui ne tendent que vers la bonne gouvernance de l'État en encadrant celui-ci de sorte qu'il parvienne à acheter plus et mieux, tout en dépensant moins.

En vue de la réalisation de cette campagne, trois volets d'activités sont prévus :

- Production et diffusion de spots audio et télé se rapportant aux marchés publics ;
- Organisation d'émissions de radio et de télévision portant sur la passation des marchés publics ;
- Conception et production de supports multimédias centrés sur la passation des marchés publics.

● Production et diffusion de spots radio et télé se rapportant aux marchés publics

L'objectif de ce volet est de renforcer la visibilité de la CNMP au niveau du grand public en faisant diffuser des messages capables de projeter la vraie image d'une Institution pourvoyeuse d'orientations en matière de passation et de gestion des marchés publics. A cette fin, deux **spots radio et télé** d'une durée maximale de soixante secondes, seront produits et diffusés pendant un mois, sur les ondes de quatre stations de radio et de télévision de la capitale, à raison de deux diffusions par jour.

● Organisation d'émissions de radio et de télévision

Sept émissions **de radio et de télévision** seront réalisées en louant des heures d'antennes de quatre stations de radio et de télévision ayant un fort taux d'écoute et une couverture du territoire national aussi large que possible. Ces émissions seront consacrées à la vulgarisation des attributions de la CNMP, des lois, des règlements et des bonnes pratiques qui sont admises en matière de passation de marchés publics. Elles seront réalisées sous forme d'interviews avec des représentants de l'Institution. Avant chaque émission, les animateurs des stations concernées établiront et soumettront aux cadres de l'Institution un canevas contenant les questions afin de faciliter la préparation des réponses.

En vue de permettre aux groupes cibles d'écouter et de suivre ces émissions, les heures de diffusion feront l'objet de discussions préalables avec les responsables des médias.

Composante 2 : *Organisation d'une journée porte ouverte*

L'objectif de cette composante est de rendre l'Institution plus dynamique par le raffermissement de ses liens avec les autres partenaires de travail. A cette journée seront invitées des personnalités venant de différents secteurs de la vie nationale, notamment des cadres ministériels, des représentants des collectivités territoriales, des organisations de la société civile ainsi que ceux de la presse parlée, écrite et télévisée. Des invitations seront également lancées aux partenaires de la communauté internationale. L'axe stratégique important considéré pour l'exécution de ce volet est la forte implication de plusieurs services de la CNMP, notamment le Secrétariat Technique, le Service d'Informatique et de Statistiques, l'Unité de Contrôle des Marchés Publics et de la Formation et, le « Service du Protocole ».

A cette occasion, seront exécutés un certain nombre d'activités :

- Réalisation d'un point de presse portant notamment sur les travaux réalisés dans le cadre de la modernisation du Système National de passation et de gestion des marchés publics ;
- Exposition et distribution de documents relatifs aux activités réalisées par la CNMP ;
- Présentation d'un documentaire relatant les différentes étapes du développement de l'Institution.

COMPOSANTE 3 : *Organisation d'un concours de Logo pour la CNMP*

L'objectif de ce volet est de proposer à la CNMP un nouveau logo à l'intérieur duquel sera inscrite la mention : « Commission Nationale des Marchés Publics », mais un logo à concevoir sous une nouvelle figure géométrique, capable de rivaliser avec l'art moderne en ce domaine et représentant imaginativement le rôle et la mission confiés à la CNMP par la loi du 10 juin 2009. La CNMP entend profiter du lancement de ce concours pour promouvoir le travail réalisé par les artistes haïtiens. Ainsi, ce concours pour lequel un avis d'appel public sera publié dans les journaux, sera ouvert aux concepteurs-dessinateurs-graphistes, informaticiens locaux. Les étudiants des universités, spécialisés dans le domaine, pourront aussi y participer à titre individuel ou pourront se grouper pour y prendre part.

Le gagnant du concours devra présenter deux (2) versions du logo au format PDF et JPEG. Le logo sélectionné qui deviendra la propriété exclusive de la CNMP, sera utilisé par

l'Institution pour la présentation de nombreux outils de travail : enveloppes, papiers à en-tête, cartes de visites, cartons d'invitation et de correspondance etc...

Tels que mentionnés plus haut, parmi les supports multimédias à concevoir et à produire, il convient de citer :

- un court **métrage de dix (10) minutes qui** permettra de documenter les actions conduites par l'Institution pendant ces dix dernières années ;
- des affiches routières qui seront placées sur des panneaux avec le logo de la CNMP en vue de faire comprendre aux usagers de la route que la transparence dans les achats publics doit occuper et maintenir une place de choix dans la vie quotidienne des gens ;
- des gadgets, tels des stylos, des porte-clés sur lesquels seront apposés le logo et un slogan relatif aux marchés publics ; et aussi, des tee-shirts, des calendriers qui seront confectionnés portant des slogans accrocheurs accompagnés du logo de la CNMP ;
- enfin des plaquettes et graphiques présentant les réalisations effectuées et résultats accomplis par l'Institution.

A 3.2. Activités de formation

La loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public confère à la CNMP la charge de « contribuer à la formation des acteurs de la commande publique, au développement du cadre professionnel et à l'évaluation des performances des acteurs du système de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public »³. En conséquence, chaque année, l'Institution met un point d'honneur à tenir des sessions de formation pour un public diversifié.

Pour l'exercice 2014-2015, deux séries de formations étaient programmées : des formations centralisées et des formations déconcentrées. Les premières visaient trois catégories de public : a) les membres des Commissions Ministérielles et des Commissions Spécialisées des Marchés Publics (CMMP/CSMP), b) des leaders d'opinion (la Presse) et, des représentants de la Société Civile et c) les autorités gouvernementales. Les formations déconcentrées étaient prévues pour des techniciens des services déconcentrés de l'État et des cadres des collectivités territoriales dans les départements du Nord et du Sud du pays. Malheureusement, pour des raisons de contrainte budgétaire mais surtout d'une mauvaise allocation des fonds initialement prévus⁴ à cette fin, les activités déconcentrées ne se sont

³ Article 10, alinéa 7 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public

⁴ En dépit du changement communiqué par la CNMP au Ministère de la Planification, les fonds d'investissement ont été virés pour la tenue de séminaires dans l'Artibonite et le Centre tel que cela a été planifié dans le Programme triennal 2013- 2016.

pas réalisées. Il en est de même de la journée de causerie avec les Responsables du gouvernement⁵.

En définitive, la CNMP n'a pu réaliser que deux séminaires de trois jours à l'intention des membres des CMMP/CSMP et la journée d'information en faveur des leaders d'opinion et des représentants de la Société Civile.

**FORMATION EN PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS
EN FAVEUR DES MEMBRES DES CMMP/CSMP
ET DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS
DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE**

Dans un premier temps, du 1^{er} au 3 juin 2015, et, dans un deuxième temps du 9 au 11 juin 2015, la CNMP a réuni à l'Hôtel Le Plaza, au Champ de Mars, près de deux cents cadres issus des institutions publiques de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, pour une formation en passation des marchés publics.

Objectif général :

- « *Renforcer le système de passation des marchés publics en Haïti* »

Objectifs spécifiques

- *OS₁ : « Former les cadres directement concernés aux techniques de passation des marchés publics. »*
- *OS₂ : « Renouveler les connaissances des cadres directement concernés sur les différentes phases des processus de passation et d'exécution des marchés publics. »*

Les résultats obtenus

Objectifs spécifiques	Résultats obtenus
OS ₁	Les participants ont reçu les textes réglementaires en vigueur dans le système de passation des marchés publics, de sorte qu'ils puissent s'en servir lors de la passation et de l'exécution de leurs marchés.
OS ₂	Les participants ont pu consolider leurs savoirs et savoir-faire sur les points quelque peu difficiles relevant du domaine des marchés publics.

Les bénéficiaires

Cette formation intensive de trois jours a été conçue à l'intention de membres des CMMP (58 participants), des CSMP (102 participants) et de cadres politiques et techniques des collectivités territoriales de la zone métropolitaine de Port-au-Prince (40 participants), soit un total de deux cents (200) personnes.

⁵ Le menu de travail surchargé du gouvernement a rendu impossible la programmation et l'organisation de cette activité.

En réalité, 82% du public attendu ont payé de leur présence. Ils étaient au total 164 participants : 77 à la première série et 87 à la deuxième.

Les invités à ce séminaire appartiennent au groupe de cadres qui ont suivi la formation organisée à Port-au-Prince par la CNMP du 6 août 2012 au 1^{er} février 2013. Il s'agissait donc de consolider leurs acquis ; surtout ceux qui depuis cette activité n'ont pas été mis à profit par leurs institutions d'appartenance. Leurs savoirs tendant à se scléroser, il y avait lieu de les renouveler et de préparer ces techniciens à d'autres séances de formation durant lesquelles ils apprendront des notions nouvelles relatives aux procédures à suivre pour la passation et l'exécution de marchés en-dessous des seuils ou pour des marchés à réaliser en situation d'état d'urgence déclaré.

Quelques-uns des thèmes vus durant le séminaire

- Le système haïtien de passation des marchés publics
- Le Plan Prévisionnel Annuel de Passation des Marchés Publics (PPAPMP)
- Les principes et les procédures de passation des marchés publics
- L'exécution du PPAPMP
- Le Dossier d'appel d'offres (ouvert ou restreint) DAO/R et la Demande de propositions (DP)
- L'analyse et l'évaluation des offres
- Le montage du marché

La méthodologie adoptée a été une parfaite combinaison entre les exposés-débats (environ 10h) et les travaux d'atelier (un peu plus de 6h).

JOURNÉE D'INFORMATION ET DE FORMATION EN PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS EN FAVEUR DES LEADERS D'OPINION ET DES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE

La journée du 1^{er} juillet 2015 a permis à la CNMP de rencontrer le public sus-désigné à l'Hôtel Le Plaza.

Objectif général

« Renforcer le système de passation des marchés publics en Haïti »

Objectifs spécifiques

- ***OS1 : « Donner une diffusion appréciable à l'information sur les marchés publics par des séances de sensibilisation au profit de cibles à effet multiplicateur. »***
- ***OS2 : « Transmettre aux leaders d'opinion, représentants de la société civile, les informations de base relatives au domaine des marchés publics. »***

Les résultats obtenus

Objectifs spécifiques	Résultats obtenus
OS ₁	Les participants ont reçu les documents qu'utilise le système. Ils peuvent désormais les consulter pour asseoir leur jugement au moment de prendre position sur une question relative aux marchés publics.
OS ₂	Les participants ont découvert les différentes composantes du système national de passation des marchés publics.
	Les participants ont étudié les procédures de passation de marchés publics ; ils peuvent en conséquence faire des commentaires / interventions conformes aux règlements en vigueur.
	Les participants pourront à l'occasion orienter le public dans le bon sens en évitant de faire des observations inappropriées.

Les bénéficiaires

Cette journée d'information a été conçue à l'intention de travailleurs de la Presse (trente-cinq) et de représentants de la Société civile organisée (quinze), soit un total de cinquante personnes. On ne s'attendait pas à cet intérêt manifesté par les gens de la Presse : quatre-vingt-seize pour cent (96%) de ce public-cible ont répondu présent.

Les bénéficiaires de cette journée relativement bien informés de la question des marchés publics veillent aujourd'hui au respect strict des principes de passation des marchés publics par les Autorités Contractantes. Il ne fait aucun doute que cela augmentera au fur et à mesure la crédibilité du système et les marchés exécutés atteindront plus efficacement leurs objectifs.

Quelques-uns des thèmes vus durant la journée

- Le Système haïtien de passation des marchés publics
- Les principes et les procédures de passation des marchés publics
- Les seuils de passation des marchés publics et les seuils d'intervention de la CNMP
- Les pratiques frauduleuses, les fautes et les sanctions dans les marchés publics
- Le Système d'information de la CNMP : les dénonciations anonymes

Le format de ce séminaire n'a pas prévu de séances en atelier. Les exposés-débats ont duré plus de quatre heures.

A 3.3. Renforcement du système d'information

Cette année encore, la CNMP s'est attelée à garantir et à consolider la sécurisation de son système d'information et de gestion des marchés publics initialement implémenté et déployé au cours de l'année 2012-2013. Les actions entreprises en ce sens, et dans un cadre plus général, celles engagées en vue d'assurer un fonctionnement optimal de son système informatique, vont de l'acquisition de nouveaux équipements, de l'appui technique aux utilisateurs du réseau et, à la conceptualisation et l'intégration d'interfaces nouvelles aux logiciels déjà fonctionnels. Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous :

<u>ACTIVITÉS</u>	<u>DETAILS</u>
1. Conception, réalisation d'un module (Gestion des Plans de Passation des Marchés Publics) sur le site Internet de la CNMP	<i>Cette application servira à la gestion des Plans Prévisionnels Annuels de Passation des Marchés Publics (PPAPMP).</i> Conformément à l'article 5 aliéas 2 et 4, les autorités contractantes ont pour obligation de préparer et de communiquer leur PPAPMP à la CNMP qui se charge de les faire publier sur son site web. Ce module offrira la possibilité aux institutions d'assurer eux-mêmes le chargement (Upload) de leur PPAPMP sur le site à partir d'un support électronique. De plus, il permettra à la CNMP de faire le suivi des plans de passation des marchés envoyés par les autorités contractantes.
2. Configuration & installation de nouveaux équipements réseaux	<i>Ces opérations visaient à renforcer le système informatique.</i> Deux « Switch Cisco » nouvellement acquis ont été configurés et installés dans la salle des serveurs de la CNMP. La gestion des équipements du réseau est maintenant mieux assurée par cette installation de ces équipements.
3. Sauvegarde de données sur le serveur Corbian	Afin de parer à toutes éventualités qui pourraient survenir et qui pourraient occasionner des pertes irrécupérables de données, une sauvegarde quotidienne et/ou régulière des différentes bases de données et des fichiers importants de l'Institution a été réalisée sur le serveur Corbian. Cet outil a grandement facilité la sauvegarde et le partage sécurisé des informations.
4. Publication des marchés et actualisation des informations sur le site web de la CNMP	Tout au long de l'année, la CNMP a procédé à la publication d'informations relatives aux marchés publics sur son site web. La base de données en rapport avec les marchés passés, laquelle comprend des champs tels que objet, nature, montant, durée, mode de passation, a été alimentée de manière continue. Les PPAPMP, les avis d'appel d'offres et les avis d'attribution provisoires et définitives ont été également publiés.
5. Maintenance du réseau et support technique aux utilisateurs	Ces actions visant à mieux sécuriser le réseau informatique de la CNMP et assister ses utilisateurs consistent en : ▪ Installation et configuration d'un serveur Astérix pour la gestion des appels téléphoniques (internes et externes) ▪ Installation et mise en réseau de nouvelles imprimantes ▪ Mise en place d'un serveur Firewall (pare-feu) pour la sécurisation des informations ▪ Installation et configuration d'ordinateurs sur le nouveau serveur de domaines, lequel gère l'authentification des utilisateurs du site internet de la CNMP.
6. Organisation de séances de formation pour la saisie de données sur le site de la CNMP	Ces sessions visaient à inculquer aux membres des CMMP les notions essentielles pour qu'ils puissent saisir sur le site de la CNMP les données de marchés de leur PPAPMP et par la suite, les actualiser, le cas échéant.
7. Recrutement d'un Webmaster	Dans le cadre du projet de refonte du site web de la CNMP, il a été recruté un Webmaster qui a pris fonction au tout début de l'exercice 2015-2016. Son travail consistera à <<relooker>> le site web de l'Institution.

Il convient également de souligner que, dans le souci de renforcer son système informatique, plusieurs « projets logiciels » sont aujourd'hui en phase d'implémentation et de développement au niveau de la CNMP. Ils ne sont pas encore complètement tous achevés. Il s'agit de :

- ***Projet de développement d'un système de suivi des Marchés Publics (SSMP)***

Le SSMP est une application qui permettra d'assurer l'optimisation des délais et des opérations dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics.

- ***Projet de mise en place d'un serveur Firewall***

Dans le but de consolider la sécurité de son système informatique, un serveur Firewall a été installé et configuré dans la salle des machines de la CNMP. Les règles d'accès sont en cours d'élaboration. Toutefois, un accessoire, devenu défectueux, non disponible sur le marché local, empêche l'achèvement du projet.

- ***Projet de doter la CNMP d'un document faisant état de son système informatique***

Un document technique, décrivant toutes les singularités et les nœuds du système informatique, sera élaboré et permettra à quiconque : informaticien nouvellement recruté et employé à la CNMP, d'avoir une vue générale du système et de ses constituants dans les moindres détails.

- ***Projet de mise en place d'un site intranet***

Cette activité vise à développer un site intranet pour le compte de la CNMP afin de faciliter le partage des informations à l'interne.

- ***Conception, réalisation, d'un module (Gestion parc informatique) sur le site intranet de la CNMP***

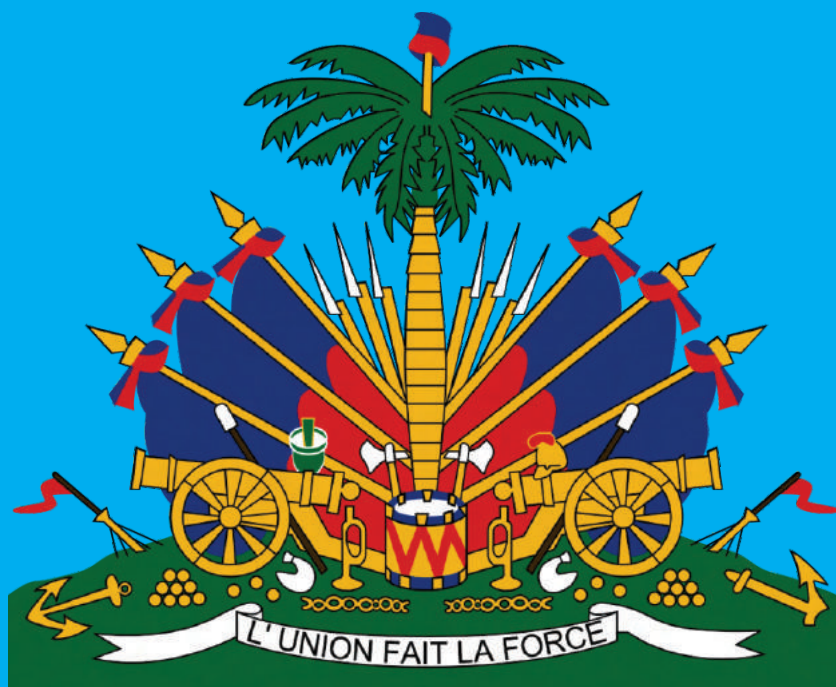
Conçue dans l'objectif de faciliter la tâche de l'Administration et du Logisticien, cette application leur offrira la possibilité de gérer efficacement les matériels en stock, ceux en utilisation et ceux en réparation, ainsi que de pouvoir préparer des rapports dans un temps record.

- ***Base de données des participants***

C'est un module qui va permettre d'enregistrer, de faire la mise à jour et de générer des rapports relatifs à ceux qui participent aux différentes séances de formation organisées par la CNMP couvrant le domaine de la passation des marchés publics.







RAPPORT ANNUEL 2014-2015



B 1. Les activités de la CNMP au regard de sa mission de contrôle

Selon le vœu de l'article 9 de la Loi du 10 juin 2009, la Commission Nationale des Marchés Publics exerce également une mission de contrôle du système des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public. L'article 10 de ladite Loi énumère les différentes attributions qu'exerce la CNMP parmi lesquelles se trouvent les activités de contrôle du système des marchés publics, dont entre autres :

1. Veiller au respect des seuils fixés, suivant la nature des marchés ;
2. Veiller au respect des normes prescrites par la loi ;
3. Faire enregistrer le marché approuvé par l'autorité d'approbation à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif ;
4. Mettre en œuvre des procédures d'audits indépendants des marchés publics ;
5. Mener ou faire mener des enquêtes sur des questions intéressant les marchés publics ;
6. Collaborer avec les institutions publiques de contrôle des finances publiques et leur fournir toutes informations utiles ;
7. Diffuser chaque trimestre la liste des entreprises ou fournisseurs ayant gravement failli aux clauses des marchés et qui ne peuvent plus y participer dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Le contrôle du système de passation et de gestion des marchés publics exercé par la CNMP s'effectue en tout premier lieu par la révision des plans prévisionnels annuels de passation des marchés publics transmis par les autorités contractantes.

B.1.1. Les Plans Prévisionnels Annuels de Passation des Marchés Publics (PPAPMP)

Comme de coutume, au début de chaque exercice budgétaire, la CNMP se fait le devoir de rappeler aux différentes autorités contractantes l'exigence de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public relative à la préparation de leur Plan Prévisionnel Annuel de Passation des Marchés Publics (PPAPMP). En dépit du fait que, cette année, la CNMP ait sollicité à deux reprises les PPAPMP des soixante-dix (70) institutions : dix-huit (18) ministères et cinquante (52) organismes autonomes, indépendants et/ou, des directions déconcentrées, par lettres référencées CNMP/JLM/gvl/05-2014/0043 et CNMP/YG/gvl/12-2014/00207, respectivement datées du 26 mai 2014 et du 11 décembre 2014, seulement sept (7) autorités contractantes lui ont communiqué ce document, cet outil de planification combien important, pour l'exercice 2014- 2015.

Il convient de rappeler qu'en détenant la liste des marchés à passer par les différents secteurs avec les échéances pour le lancement et la signature des marchés, la CNMP sera en mesure de planifier ses propres activités tout en assurant une vigilance auprès des institutions par des rappels réguliers aux fins du respect des délais réglementaires.

Cette pratique de planification des marchés publics n'est pas encore ancrée dans les habitudes des institutions publiques. Les efforts déployés en ce sens n'ont pas donné les résultats escomptés. Il est à espérer qu'avec le temps, la planification annuelle de la passation des marchés publics entrera peut-être dans les mœurs, ce qui laisse donc augurer à moyen terme l'implantation d'un système haïtien de passation de marchés publics bien rôdé, plus efficace et plus transparent.

Les sept (7) plans reçus pour l'exercice fiscal 2014-2015 provenaient de quatre (4) ministères et de trois (3) organismes autonomes. Ils ne représentaient que près de 10 % des plans attendus, donc le nombre le plus faible de plans que l'Organe régulateur⁶ n'ait jamais reçu. Il importe de signaler que le plan transmis par la BRH ne contenant pas le montant des différents projets de marché, il a donc été jugé inexploitable dans le cadre de l'élaboration de ce Rapport. Le Tableau 1 et la Figure 1 ci-dessous montrent l'inventaire des six (6) autres plans par nature de marchés en nombre et en valeur.

Tableau 1 : Ministères et Organismes autonomes ayant communiqué leur PPAPMP à la CNMP par nature de marchés pour l'exercice 2014-2015

Ministère		Nature de marchés (Montants exprimés en Gourdes)				
		Fournitures	Services	Prestations Intellectuelles	Travaux	Total
MEF	<i>Nb</i>	2	16	-	2	20
	<i>Mt</i>	2,838,000.00	20,017,397.04	-	23,035,000.00	45,890,397.04
MJSP	<i>Nb</i>	-	-	-	59	59
	<i>Mt</i>	-	-	-	754,500,000.00	754,500,000.00
MCI	<i>Nb</i>	2	1	8	7	18
	<i>Mt</i>	152,500,000.00	1,750,000.00	142,868,837.50	289,389,230.00	586,508,067.50
MENFP	<i>Nb</i>	5	-	3	7	15
	<i>Mt</i>	1,306,407,056.92	-	41,000,000.00	175,000,000.00	1,522,407,056.92
S/Total Ministère	<i>Nb</i>	9	17	11	75	112
	<i>Mt</i>	1,461,745,056.92	21,767,397.04	183,868,837.50	1,241,924,230.00	2,909,305,521.46
EDH	<i>Nb</i>	9	-	-	1	10
	<i>Mt</i>	1,708,016,723.30	-	-	65,713,363.00	1,773,730,086.30
PNCS	<i>Nb</i>	1	-	-	-	1
	<i>Mt</i>	84,720,000.00	-	-	-	84,720,000.00
S/Total Org. Auto	<i>Nb</i>	10	-	-	1	11
	<i>Mt</i>	1,792,736,723.30	-	-	65,713,363.00	1,858,450,086.30
TOTAL	<i>Nb</i>	19	17	11	76	123
	<i>Mt</i>	3,254,481,780.22	21,767,397.04	183,868,837.50	1,307,637,593.00	4,767,755,607.76

⁶ Le nombre de plans reçus pour l'exercice fiscal 2014-2015 est trois (3) fois moindre que celui de l'année précédente.

Nb=nombre

Mt : montant

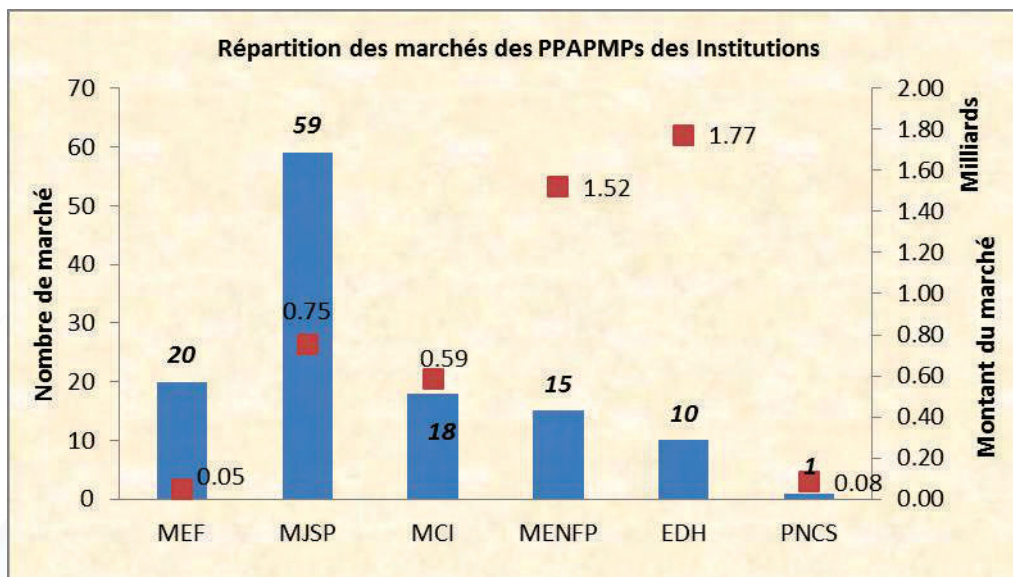


Figure 1 : Répartition en nombre et en valeur des marchés des PPAPMP des institutions

L'ensemble des plans comportait cent vingt-trois (123) marchés, dont cent douze (112) pour les Ministères et onze (11) pour les Organismes autonomes pour un montant total de quatre milliards sept cent soixante-sept millions sept cent cinquante-cinq mille six cent sept et 76/00 (4,767,755,607.76) gourdes. Les marchés de travaux prévus (61.79%) dépassaient très largement les autres types de besoins ; par contre, en valeur, c'étaient les besoins exprimés en fournitures qui prédominaient, soit 68%.

Des quatre (4) ministères ayant acheminé leur PPAPMP à la CNMP, le MENFP a prévu de passer le moins de marchés (quinze) pour l'année, avec le montant le plus élevé, soit : 1,522,407,056.92 de gourdes. Ces quatre (4) ministères avaient prévu la passation de cent douze marchés (112) marchés dont soixante-quinze (75) de travaux, dix-sept (17) de services, neuf (9) de fournitures et onze (11) de prestations intellectuelles.

Les plans des deux (2) organismes autonomes, à savoir l'EDH et le PNCS, comptaient 11 marchés pour un montant de 1,858,450,086.30 gourdes. Celui de l'EDH comportait 10 marchés dont 9 de fournitures et un (1) de travaux pour un montant 1,773,730,086.30 gourdes et celui du PNCS comptait un (1) seul marché de fournitures pour un montant de 84,720,000.00 gourdes .

Tableau 2 : Marchés en nombre extraits des Plans Prévisionnels Annuels de Passation des Marchés Publics (PPAPMP) des Ministères et Organismes Autonomes par institution, source de financement et exigence de contrôle a priori de la CNMP

Institution	Nombre de marchés des PPAPMP	Nombre de marchés financés par :			Contrôle a priori CNMP	
		Trésor Public	Fonds Propres	Fonds Externes	Requis	Non Requis

<i>MEF</i>	20	20	0	0	1	19
<i>MJSP</i>	59	59	0	0	0	59
<i>MCI</i>	18	16	0	2	3	15
<i>MENFP</i>	15	15	0	0	9	6
Total Ministère	112	110	0	2	13	99
<i>EDH</i>	10	0	10	0	10	0
<i>PNCS</i>	1	1	0	0	1	0
Total Org. Auto.	11	1	10	0	11	0
TOTAL	123	111	10	2	24	99

Les autorités contractantes avaient prévu de financer les marchés de leurs PPAPMP qui doivent être soumis à la CNMP à partir de fonds provenant du Trésor public pour cent onze (111) marchés, de leurs fonds propres, dix (10) marchés et deux (2) marchés à partir de financements externes. Vingt-quatre (24) de ces marchés, soit un cinquième (1/5) de l'ensemble des réalisations planifiées, dont les montants sont supérieurs aux seuils en vigueur, étaient prévus d'être soumis au contrôle a priori de la CNMP.

Tableau 3 : Répartition en nombre par mode de passation des marchés des PPAPMP des ministères et organismes autonomes

<i>Catégorie d'institution</i>	<i>Mode de passation (en nombre)</i>				Total
	<i>AOO</i>	<i>AOR</i>	Gré à Gré	Autres	
<i>MEF</i>	1	0	9	10	20
<i>MJSP</i>	0	59	0	0	59
<i>MCI</i>	8	6	0	4	18
<i>MENFP</i>	13	0	0	2	15
Total Ministères	22	65	9	16	112
<i>EDH</i>	9	0	1	0	10
<i>PNCS</i>	1	0	0	0	1
Total Org. Autonomes	10	0	1	0	11
TOTAL	32	65	10	16	123

Des cent vingt-trois (123) marchés programmés que les institutions ont communiqués à la CNMP, plus de la moitié, exactement soixante-cinq (65) seront conclus par appel d'offres restreint. Trente-deux (32) d'entre eux, presque un quart (1/4) suivront les procédures d'appel d'offres ouvert et dix (10) devront être conclus par gré à gré, également appelée procédure d'entente directe. Quant aux seize (16) marchés restants de faible valeur, ils seront passés suivant des procédures beaucoup plus simples telles la consultation de fournisseurs, la consultation de prix.

B 1. 2 L'analyse et le traitement des dossiers de marchés sur financement du Trésor public

Dans le cadre de sa prérogative de contrôle du système de passation des marchés publics et des conventions d'ouvrage de service public que lui confère la loi du 10 juin 2009, la CNMP est intervenue sur les différents dossiers qui lui ont été soumis par les Autorités Contractantes pour :

- Soit accorder des avis conformes sur des Dossiers d'Appels d'Offres Ouverts (DAOO), des Dossiers d'Appel d'Offres Restreint (DAOR), des Dossiers d'Appel à Manifestations d'Intérêt, des Dossiers de Demandes de Propositions (DP), et statuer sur des requêtes de recourir à l'utilisation de la procédure de gré à gré ;
- Soit aussi, de valider les procédures utilisées suite à la réception des rapports d'analyse et d'évaluation des offres, ainsi que des procès-verbaux d'attribution provisoire de marchés ;
- Soit enfin, d'octroyer la validation finale aux marchés qui ont reçu, à sa demande, le visa d'usage et y ont été inscrits au Registre de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA).

B 1.2.1 Les Avis conformes accordés par la CNMP

Au cours de l'exercice en revue, la CNMP a accordé trente-neuf (39) avis conformes à des dossiers d'appel d'offres ouvert ou restreint, des dossiers de marchés de prestations intellectuelles et des dossiers pour la passation de marché négocié soumis par quinze (15) institutions. Le Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD) et le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) sont les deux entités qui se sont vu attribuées le plus grand nombre d'avis conforme, avec chacune six (6) avis, soit 15% du total. Trois (3) autres institutions suivent avec chacune quatre (4) avis, soit 10% du total. Il s'agit de : la Banque de la République d'Haïti (BRH), la Police Nationale d'Haïti (PNH) et l'Unité de Construction de Logements et des Bâtiments Publics (UCLBP). Cinq (5) institutions ont eu chacune deux (2) avis conformes et cinq (5) autres ont reçu chacune un (1) avis conforme de la CNMP pour leur dossier.

Les avis conformes accordés en nombre par la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) à différentes institutions durant l'exercice fiscal 2014-2015 sont présentés dans le tableau 4 et la figure 2 ci-dessous.

Tableau 4 : Répartition en nombre par institution des avis conformes accordés par la CNMP au cours de l'exercice 2014-2015

INSTITUTION	AVIS CONFORME ACCORDÉ	
	NOMBRE	POURCENTAGE
BMPAD	6	15.3
BRH	4	10.3
CONATEL	2	5.1
MEF	2	5.1

MENFP	<i>6</i>	<i>15.3</i>
MTPTC	<i>2</i>	<i>5.1</i>
PNCS	<i>2</i>	<i>5.1</i>
PNH	<i>4</i>	<i>10.3</i>
RUEH	<i>2</i>	<i>5.1</i>
UCLBP	<i>4</i>	<i>10.3</i>
Autres	<i>5</i>	<i>13.0</i>
TOTAL	39	100%

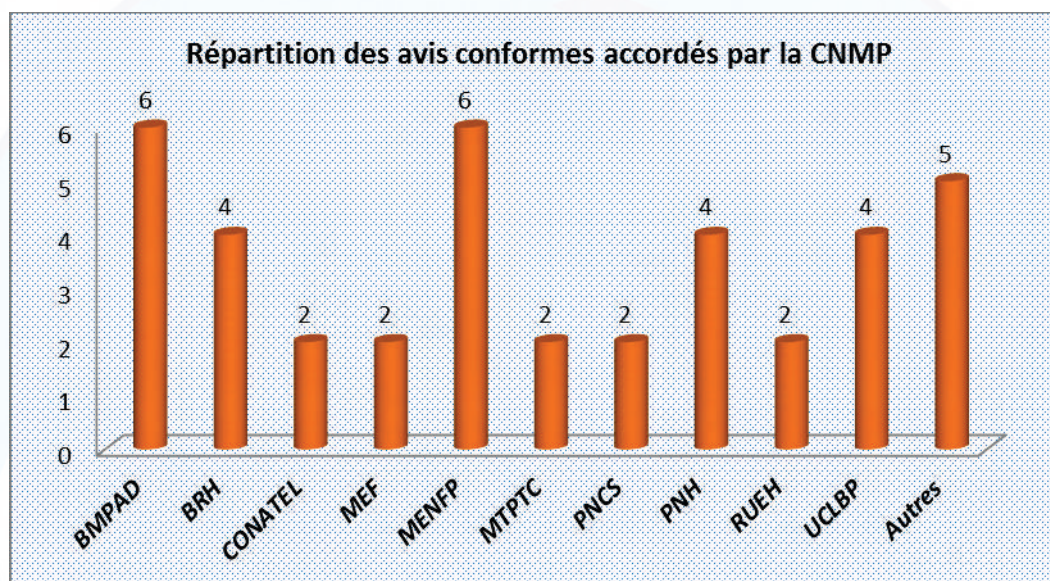


Figure 2: Répartition en nombre par institution des avis conformes accordés par la CNMP au cours de l'exercice 2014-2015⁷

B 1. 2. 1. 1 Répartition par mode de passation des avis conformes accordés par la CNMP

Si l'on se réfère à la procédure retenue pour leur passation, les dossiers de marchés soumis à la CNMP pour avis conforme peuvent être subdivisés en six (6) catégories. Aux deux (2) premières catégories, on retrouve les modes de passation les plus utilisés par les Autorités Contractantes qui sont l'Appel d'Offres Ouvert National (AOON) et le gré à gré avec chacun, 28% du total. Les quatre (4) autres catégories regroupent d'abord le mode de passation propre aux marchés de Prestations Intellectuelles (une procédure spécifique), avec dix-huit pourcent (18%) du total, puis l'appel d'offres restreint national en compte pour 15%, et enfin, les modes de passation utilisés pour l'Appel d'Offres Ouvert International (AOOI) et l'Appel d'Offres Restreint International (AORI) où chacun représente 5% du total. Ainsi soixante-douze pourcent (72%) des dossiers de marchés examinés ont donné lieu à une certaine concurrence.

⁷ La fréquence des avis conformes accordés aux institutions regroupées sous la rubrique autres est de « un » pour chacune d'elles.

Le tableau 5 et la figure 3 suivants font état des modes de passation auxquels les autorités contractantes ont eu recours durant l'exercice 2014-2015.

Tableau 5 : Modes de passation retenus par les autorités contractantes en nombre et en pourcentage pour les dossiers soumis pour avis conformes à la CNMP

Mode de passation de marchés	Avis conformes accordés (en nombre)	Avis conformes accordés (en pourcentage)
Appel d'Offres Ouvert National (AOON)	11	28.2
Appel d'Offres Ouvert International (AOOI)	2	5.1
Appel d'Offres Restreint National (AOR)	6	15.3
Appel d'Offres Restreint International (AORI)	2	5.1
Gré à gré	11	28.2
Procédures spécifiques aux marchés de Prestations Intellectuelles (PI)	7	18.0
TOTAL	39	100%

Il y a lieu de noter que dans cette liste de dossiers de marchés acheminés à l'Autorité de Contrôle, figure un Avenant dont la CNMP a autorisé la passation.

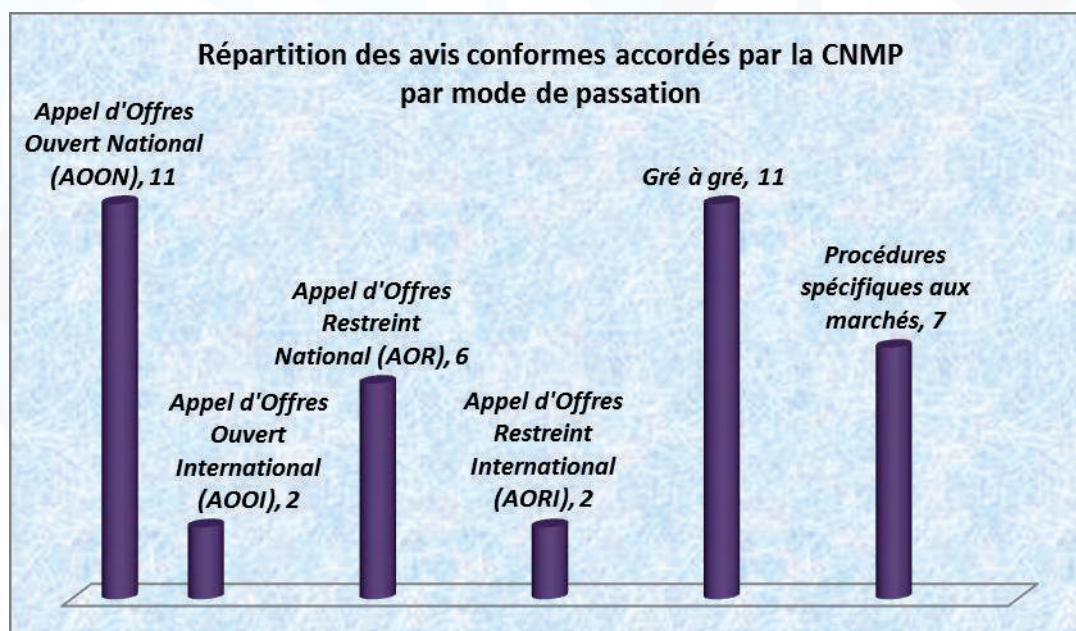


Figure 3 : Modes de passation retenus par les autorités contractantes pour les dossiers soumis pour avis conformes de la CNMP

B 1. 2. 1. 2 Répartition des avis conformes accordés par la CNMP par nature de marchés

Les dossiers de marchés soumis à la CNMP pour avis conformes par les quinze (15) institutions sont de natures différentes. Ce sont majoritairement des fournitures qui seront acquises et des travaux qui seront réalisés comptant respectivement pour 38% et 28% du

nombre total de marchés soumis pour avis conformes. Enfin, la CNMP a accordé des avis conformes à six (6) dossiers de marchés de services et à sept (7) dossiers de marchés de prestations intellectuelles.

Tableau 6 : Avis conformes accordés, en nombre et en pourcentage, par nature de marchés, soumis à la CNMP par les autorités contractantes

Nature de marchés	Nombre d'avis conformes	Pourcentage d'avis conformes
Travaux	11	28%
Fournitures	15	38.5%
Services	6	15.5%
Prestations Intellectuelles	7	18%
TOTAL	39	100%

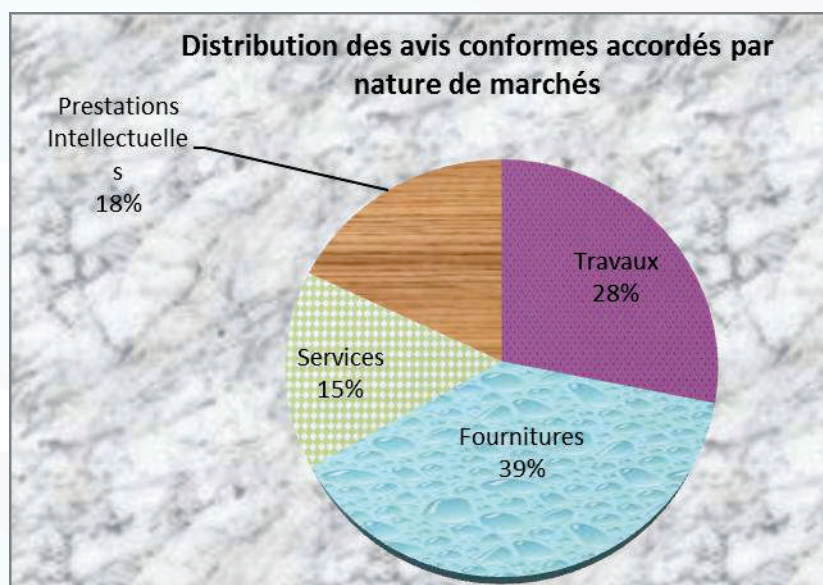


Figure 4 : Distribution des avis conformes accordés par la CNMP par nature de marchés

B 1.2.2. Les Validations de procédure

Suite au lancement d'un appel d'offres, la CNMP intervient dans sa deuxième phase de contrôle des dossiers de marchés à travers la validation de la procédure qui a été suivie pour la réception des offres, l'ouverture des plis, l'analyse et l'évaluation des offres et l'attribution provisoire du marché. Cette validation, dès lors qu'elle est obtenue, donne droit aux autorités contractantes de signer leurs marchés avec les attributaires. Les procédures validées par la CNMP au cours de l'exercice 2014-2015 étaient au nombre de vingt-et-un (21) au bénéfice de neuf (9) institutions réparties comme suit : la Banque de la République d'Haïti (BRH) a eu cinq (5) dossiers validés, elle est suivie de près par l'Unité de Construction de Logements et des Bâtiments Publics, (UCLBP) avec quatre (4) dossiers validés, le Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD) et le Rectorat de l'Université d'Etat d'Haïti (RUEH) ont eu chacun trois (3) dossiers validés. La

CNMP a validé deux (2) dossiers de marchés pour le compte du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP). Enfin, quatre (4) autres institutions ont chacune, obtenu de la CNMP, la validation de procédure pour un (1) dossier de marché.

Il n'est pas superflu de souligner que de ces vingt-et-une (21) procédures validées, trois (3) appels d'offres se sont révélés infructueux.

Le tableau 7 et la figure 5 reflètent en nombre et en pourcentage les procédures validées par la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) au cours de l'exercice fiscal 2014-2015 au bénéfice des neuf (9) institutions.

Tableau 7 : Validation de procédure par la CNMP, par institution, en nombre et en pourcentage

Institutions bénéficiaires	PROCÉDURES VALIDÉES	
	En nombre	En pourcentage
BMPAD	3	14
BRH	5	24
MENFP	2	10
RUEH	3	14
UCLBP	4	19
Autres	4	19
TOTAL	21	100%

N.B. : La catégorie "Autres" regroupe toutes les autres institutions dont leur modalité (fréquence) est égale à 1.

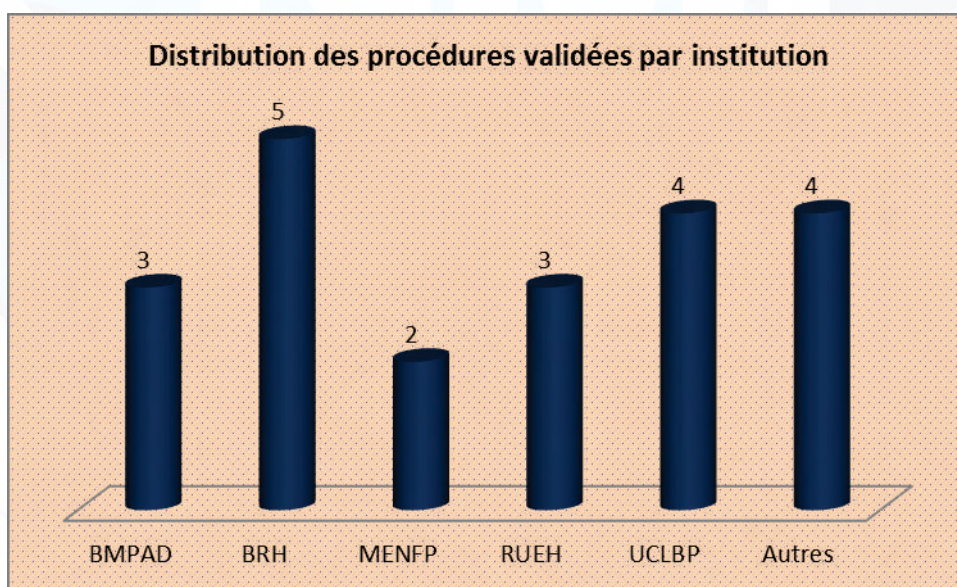


Figure 5 : Validation de procédure attribuée par la CNMP par institution durant l'exercice fiscal 2014-2015

B 1.3. L'analyse statistique des marchés passés

B 1.3.1. Les marchés sur financement du Trésor public enregistrés à la CSC/CA et validés par la CNMP

Pour l'année 2014-2015, cinquante-et-un (51) marchés ont reçu la validation finale de la CNMP après bien évidemment que la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA) leur a donné son avis favorable et les a enregistrés. Conclues par quatorze (14) institutions, ces marchés sont ainsi répartis : trente-sept, soit près de trois-quarts (3/4) d'entre eux ont été valides pour le compte de sept (7) ministères ; treize (13) autres au profit de six (6) organismes autonomes et un marché pour un organisme indépendant (cf. tableau 4).

Tableau 8 : Répartition des marchés validés par type d'institution

Catégorie d'institution	Nombre d'institutions	Nombre de marchés	Gourdes	Dollars	Euros
Ministères	7	37	1,769,949,058.67	6,030,728.07 ¹	-
Organismes Autonomes	6	13	4,405,585,627.94	38,978,505.39 ¹	1,900,260.00 ²
Organismes indépendants	1	1	31,360,000.00	-	-
Total	14	51	6,206,894,686.61	45,009,233.46	1,900,260.00

¹ Taux moyen de conversion : US\$1 = G 48.5571

² Taux moyen de conversion : €1 = G 56.2339

Outre la Gourde, deux (2) autres monnaies étrangères ont été utilisées lors de la conclusion de ces marchés : le Dollar américain et l'Euro. Toutes les devises, une fois ramenées en Gourde ont fait ressortir que malgré le nombre supérieur de marchés passés par les ministères, ceux conclus par les organismes sont nettement plus élevés en valeur.

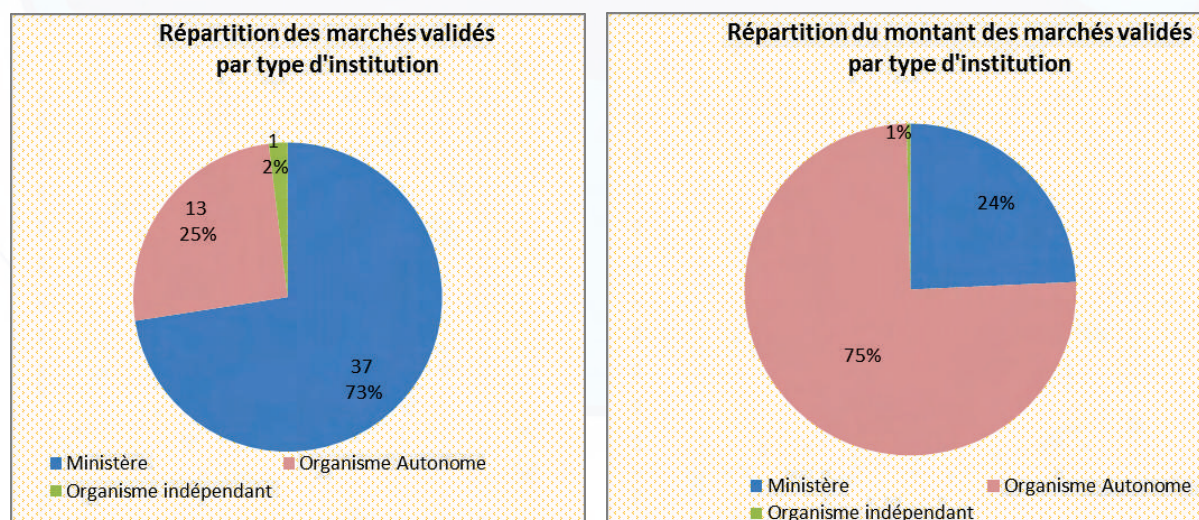


Figure 6 : Répartition des marchés validés par type d'institution (en nombre et en volume)

B 1.3.1.1 Évolution des marchés publics de 2011 à 2014

De 2011-2012 à 2013-2014, le nombre de marchés enregistrés à la CSC/CA et validés par la CNMP a substantiellement cru passant de quarante-six (46) en 2011-2012 à soixante-cinq (65) en 2012-2013 puis à soixante-douze en 2013-2014. Cette tendance à la hausse est également observée pour la valeur totale de ces marchés⁸. Par contre, pour 2014-2015, la tendance est renversée puisque le nombre de marchés enregistrés à la CSC/CA et validés par la CNMP a chuté à cinquante-et-un, pour un montant de **8, 499, 271,567.46 gourdes**.

Tableau 9 Évolution des marchés validés par la CNMP de 2011 à 2014

Catégorie d'institutions		Exercices budgétaires			
		2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Ministères	Nb	37	38	45	34
	Mt	2,062,783,724.64	7,097,611,019.94	2,134,163,302.09	1,498,106,775.90
Organismes Autonomes	Nb	13	32	20	12
	Mt	6,405,127,842.83	4,677,883,247.29	4,005,871,841.03	1,071,270,479.70
Organismes indépendants	Nb	1	2	0	0
	Mt	31,360,000.00	48,130,260.00		
Total	Nb	51	72	65	46
	Mt	8,499,271,567.46	11,823,624,527.24	6,140,035,143.12	2,569,377,255.60

Au tableau 9 ci-dessus, il est facile de remarquer que le nombre de marchés validés pour le compte des ministères est resté plus ou moins stable sur la période considérée, se tenant dans le voisinage de 36, sauf pour l'exercice 2012-2013 où ce nombre avait atteint un pic de 45. Les institutions indépendantes ont soumis vraiment peu de marchés au contrôle a priori de la CNMP, le nombre de leurs marchés n'a jamais atteint trois (3). Ceci pourrait s'expliquer par le fait que dans le budget national, très peu de ressources ont été allouées à ces institutions. En ce qui concerne les organismes autonomes, la valeur de leurs marchés n'a fait que croître de 2011 à 2014. Leur nombre a suivi la même tendance mais a décliné pour l'exercice 2014-2015.

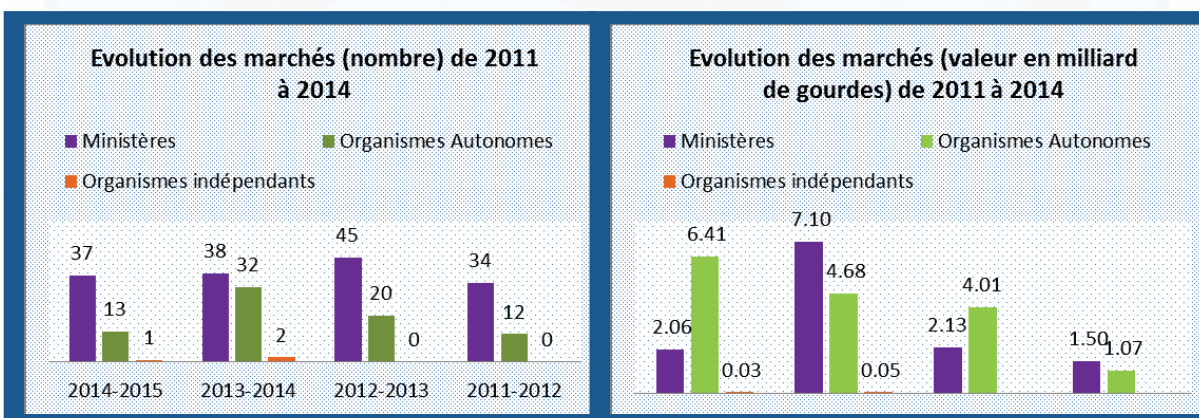


Figure 7 : Évolution des marchés validés par la CNMP de 2011 à 2014

⁸ Abstraction faite du taux de dépréciation de la Gourde

B 1.3.1.2 Répartition des marchés validés par la CNMP suivant leur nature

Cette année encore, les acquisitions de fournitures, avec un pourcentage de 66.67% de l'ensemble des marchés validés par la CNMP, se démarquent des autres types de marchés. Elles sont suivies des marchés de travaux (21.57%). Par contre, cet ordre est inversé si l'on considère le montant total des marchés. En effet, alors que les travaux représentent 73.9% de la valeur des marchés, les fournitures en sont seulement de 16.09%. Quant aux services et aux prestations intellectuelles, bien qu'ils soient au nombre de trois (3) chacun, la valeur totale du premier (marchés de services) est plus de trois (3) fois supérieure à celle du second, c'est-à-dire les marchés de prestations intellectuelles.

Tableau 10 : Répartition des marchés validés par la CNMP suivant leur nature

<i>Nature de marché</i>	<i>Marchés validés</i>		<i>Montant des marchés validés</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Valeur en gdes</i>	<i>Pourcentage</i>
<i>Travaux</i>	11	21.57%	6,281,226,640.87	73.90%
<i>Services</i>	3	5.88%	650,181,124.94	7.65%
<i>Fournitures</i>	34	66.67%	1,367,282,524.40	16.09%
<i>Prestations Intellectuelles</i>	3	5.88%	200,581,277.25	2.36%
Total	51	100%	8,499,271,567.46	100.00%

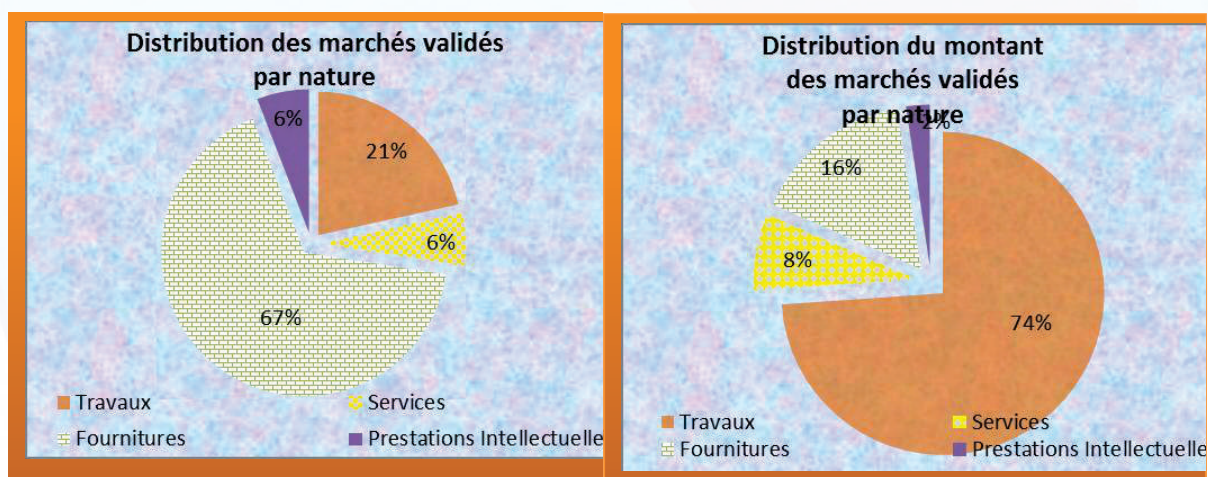


Figure 8 : Distribution des marchés validés par la CNMP par nature de marchés

B 1.3.1.3 Répartition des marchés validés par la CNMP suivant leur mode de passation

Lors de la passation de leurs marchés, les Autorités Contractantes ont fait usage de quatre (4) types de procédures : l'appel d'offre ouvert, l'appel d'offres restreint, l'appel à manifestations d'intérêt et la procédure de gré à gré. Le recours à cette dernière procédure qui a connu un recul de 6.29% par rapport à l'exercice précédent est encore le mode de passation privilégié par les Institutions. Il devance seulement de 10% l'appel d'offres ouvert dont la fréquence est de 35.29%. Mais, avec un montant de 5.778 milliards de gourdes, cette procédure concurrentielle représente 67.99% des marchés, soit deux fois supérieur à

la valeur des marchés conclus de gré à gré ou par entente directe (2.146 milliards de gourdes). Les marchés attribués par appel d'offres restreint (8) et par appel à manifestation d'intérêt (2) représentent respectivement 4.93% et 1.83% du volume total des marchés validés.

Tableau 11 : Répartition des marchés selon leur mode de passation

<i>Mode de passation</i>	<i>Marchés</i>		<i>Montant</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Valeur en gourdes</i>	<i>Pourcentage</i>
AOO	18	35.29%	5,778,369,793.43	67.99%
AOR	8	15.69%	418,841,724.62	4.93%
AMI/DP	2	3.92%	155,496,009.90	1.83%
Gré à Gré	23	45.10%	2,146,564,039.51	25.25%
Total	51	100.00%	8,499,271,567.46	100.00%

AOO : Appel d'Offres Ouvert

AOR : Appel d'Offres Restreint

AMI/DP : Appel à Manifestations d'Intérêt, suivi d'une Demande de Propositions

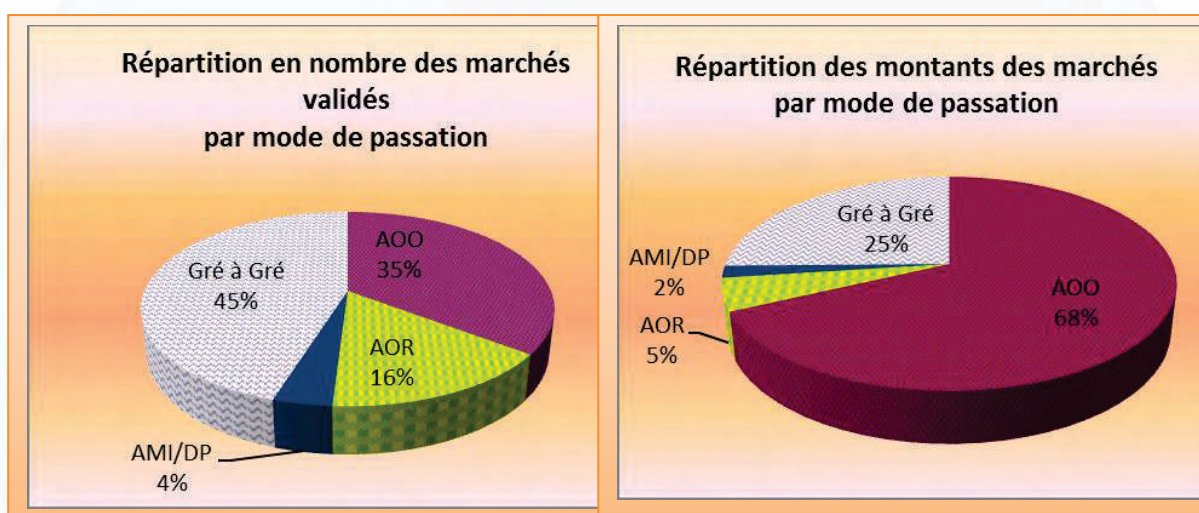


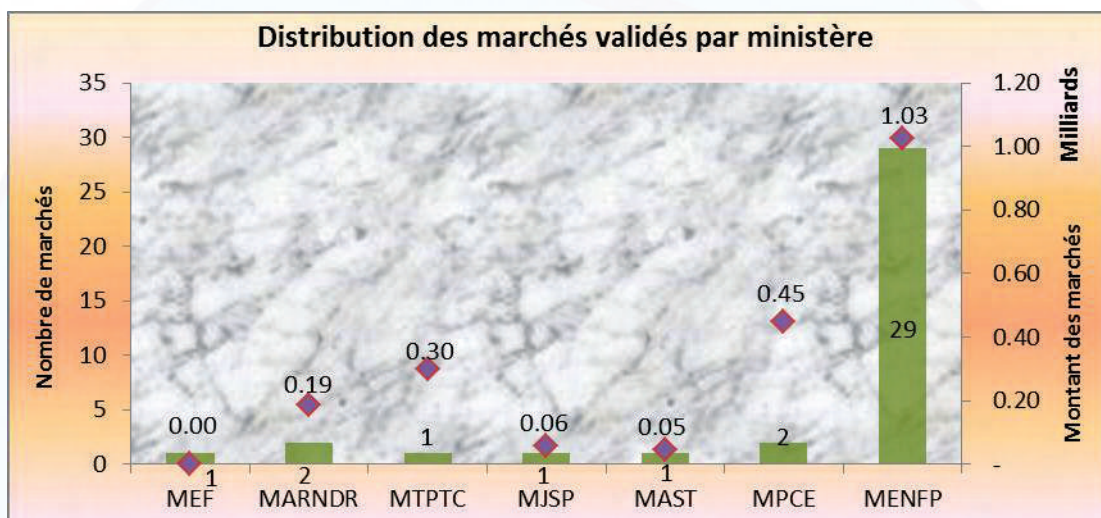
Figure 9 : Répartition des marchés validés par mode de passation

B 1.3. 1. 4 Répartition des marchés validés par la CNMP par ministère

De l'ensemble des marchés validés par la CNMP, les Ministères, au nombre de sept (7), en ont conclu la plus grande part (trente-sept), soit 72,5%. Le MENFP, avec vingt-neuf marchés pour un montant 1.026 milliards de gourdes, a passé à lui seul près de quatre cinquièmes (4/5) des marchés validés par la CNMP pour le compte des ministères. Les autres Institutions, MARNDR et MPCE, MEF, MTPTC, MJSP et MAST ont reçu la validation finale de la CNMP pour un (1) ou deux (2) marchés.

Tableau 12 : Répartition des marchés validés par la CNMP par ministère

Ministère	Marchés validés		Montant (Valeur en gourdes)	Pourcentage
	Nombre	Pourcentage		
MEF	1	2.70%	1,522,569.61	0.07%
MARNDR	2	5.41%	186,692,338.00	9.05%
MTPTC	1	2.70%	299,710,965.00	14.53%
MJSP	1	2.70%	55,558,765.00	2.69%
MAST	1	2.70%	45,085,267.35	2.19%
MPCE	2	5.41%	448,202,664.14	21.73%
MENFP	29	78.38%	1,026,011,155.51	49.74%
Total	37	100.00%	2,062,783,724.61	100.00%

**Figure 10 : Distribution des marchés validés par la CNMP par ministère**

B 1.3.1.5 Répartition des marchés validés par la CNMP par organisme autonome et/ou Direction déconcentrée

Parmi les organismes autonomes/entreprises publiques, le BMPAD est l'Institution qui a passé le plus grand nombre de marchés (4), cependant leur valeur est peu significative par rapport à celles de la BRH et de l'UCLBP dont les montants, respectivement 1.436 et 4.177 milliards de gourdes, dépassent au moins de sept fois celui des marchés du BMPAD (0.18 milliard de gourde). Le PNCS, la LEH et le CONATEL n'ont conclu eux-mêmes qu'un seul marché

Tableau 13 : Distribution des marchés validés par la CNMP par organismes autonomes/entreprises publiques/

Organisme autonome	Marchés validés		Montant	
	Nombre	Pourcentage	Valeur (en Gourdes)	Pourcentage
BRH	3	23.08	1,436,279,854.89	22.42
PNCS	1	7.69	7,920,000.00	0.12
LEH	1	7.69	39,800,000.00	0.62
BMPAD	4	30.77	180,612,876.60	2.83
UCLBP	3	23.08	4,177,252,751.34	65.22
CONATEL	1	7.69	563,262,360.00	8.79
Total	13	100	6,405,127,842.83	100

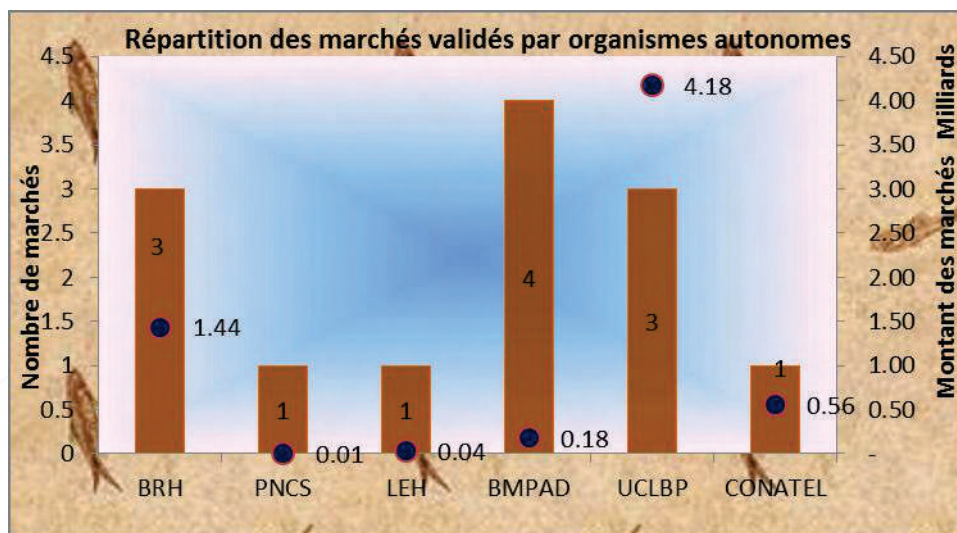


Figure 11 : Répartition des marchés validés par la CNMP par organismes autonomes/directions déconcentrées

B 1.3.1.6 Répartition des marchés par source de financement

Les cinquante-et-un (51) marchés validés par la CNMP ont eu des sources de financement diverses. De ces cinquante-et-un marchés, près de trois quarts (plus précisément 74.5%), d'un montant de 5.858 milliards de gourdes, ont été financés par le Trésor Public. Les organismes autonomes/entreprises publiques pour lesquels la CNMP a validé treize (13) marchés, ont utilisé leurs propres fonds pour exécuter cinq (5) d'entre eux. Les quatre (4) autres ont été financés sur le Budget national (Trésor Public) pour un montant de 4.171 milliards de gourdes représentant à peu de choses près, la moitié du volume total des marchés validés par la CNMP.

Tableau 14 : Répartition des marchés validés par la CNMP par source de financement et par catégorie d'institution

Source de Financement	Marchés validés en nombre			Total
	Ministères	Organismes autonomes	Organismes indépendants	
Trésor Public	33	4	1	38
	1,655,407,862.13	4,171,884,668.96	31,360,000.00	5,858,652,531.09
Fonds propres	0	5	0	5
	-	2,039,342,214.89	-	2,039,342,214.89
Fonds Petro Caribe	2	0	0	2
	360,768,025.55	-	-	360,768,025.55
Autres fonds ⁹	2	4	0	6
	46,607,836.96	193,900,958.98	-	240,508,795.94
Total	37	13	1	51
	2,062,783,724.64	6,405,127,842.83	31,360,000.00	8,499,271,567.46

⁹ Ces Autres fonds provenaient des Partenaires financiers d'Haïti suivants : l'Agence française de développement (AFD), le Programme d'aide alimentaire japonaise KR 2009 et le FMI à l'occasion de l'élimination de la dette publique d'Haïti envers cette institution.

B. 1.3.2. Les marchés sur financement externe

Pour l'exercice fiscal 2014-2015, très peu d'institutions ont soumis à la CNMP les informations relatives aux marchés sur financement externe qu'elles ont passés. Malgré les multiples requêtes de la CNMP, adressées aux autorités contractantes leur rappelant l'obligation de lui faire parvenir, pour publication sur son site web, les informations sur ces marchés conclus en dehors de son contrôle à priori, le régulateur n'a reçu que de quatre (4) institutions publiques (DINEPA, MARNDR, UTE/MEF et FAES) des renseignements concernant quatre cent cinquante-deux (452) marchés. Le tableau ci-dessous renseigne sur leur répartition en nombre et en valeur par institution.

Tableau 15 : Marchés sur financement externe communiqués à la CNMP par institution en nombre et en valeur

Institutions	Nombres de marchés	Pourcentage du total	Montant total (HTG)	Pourcentage
<i>DINEPA</i>	132	29.20%	733,396,158.84	10.54%
<i>MARNDR</i>	72	15.93%	757,436,301.18	10.89%
<i>UTE/MEF</i>	28	6.2%	4,250,657,661.31	61.10%
<i>FAES</i>	220	48.67%	1,215,603,530.08	17.47%
Total	452	100.00%	6,957,093,651.41	100.00%

N.B. : Les montants des marchés ont été convertis en gourde au taux de :

* 1 USD=48.5571 HTG

** 1 Euro= 56.2339 HTG

Source : BRH taux moyen de l'exercice 2014-2015

Les 452 marchés reçus équivalent à six milliards neuf cent cinquante-sept millions quatre-vingt-treize mille six cent cinquante et un et 41/100 (6,957,093,651.41) gourdes. Malgré le plus faible nombre de marchés (28) passés par l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances, leur valeur (4.250 milliards de Gourdes) se révèle être la plus élevée et représente plus de 60% du montant total des marchés financés par des ressources extérieures. Le FAES a conclu près de la moitié des marchés (48.67%), soit 220 marchés qui valent 1.215 milliards de gourdes. En ce qui a trait aux deux (2) autres institutions restantes, la DINEPA et le MARNDR, alors qu'elles ont respectivement transmis à la CNMP une liste de cent trente-deux (132) et de soixante-douze (72) marchés, le montant total de marchés pour chacune d'elle est quasiment le même, dont pour la première, sept cent trente-trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille cent cinquante-huit et 84/100 (733,396,158.84) gourdes, et la deuxième, un montant de sept cent cinquante-sept millions quatre cent trente-six mille trois cent un et 18/100 (757,436,301.18) gourdes.

B 1.3.2.1 Répartition des marchés sur financement externe par nature et par institution

Les marchés de prestations intellectuelles, au nombre de cent soixante-treize (173) constituent le plus grand nombre de marchés reçus à la CNMP, soit 38% (cf. Graphique 12). Les marchés de services ne représentent 11% des marchés sur financement externe, les fournitures (118), 26% et les travaux (117) 26% également.

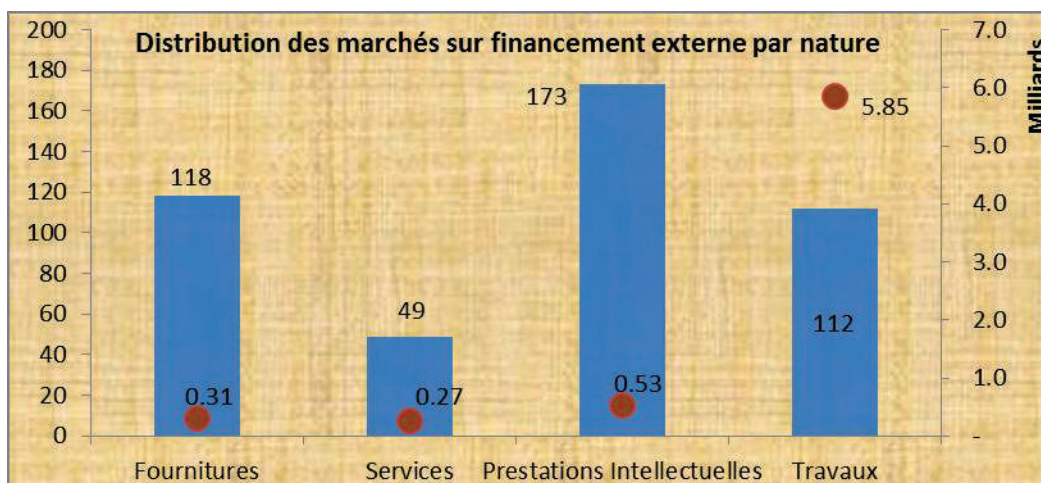


Figure 12: Nature des marchés sur financement externe en nombre, valeur et pourcentage communiqués à la CNMP

Des quatre (4) institutions qui ont acheminé leur liste de contrats à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, le FAES est celle qui a conclu le plus grand nombre de marchés de biens/fournitures et le plus faible nombre de marchés de travaux. Par contre, les sept (7) contrats de travaux (moins de 2% de tous les marchés sur financement externe) que l'UTE/MEF entend faire exécuter, équivalent à plus de la moitié (58%) du montant total de tous les contrats reçus par la CNMP et qui sont financés par des partenaires internationaux.

Tableau 16 : Répartition des marchés sur financement externe communiqués à la CNMP par nature et par Institution

Institutions	Nature des marchés															
	Fournitures				Services				Prestations Intellectuelles				Travaux			
	Qté	%	Valeur	%	Qté	%	Valeur	%	Qté	%	Valeur	%	Qté	%	Valeur	%
DINEPA	20	15%	86,072,061.8	12%	18	14%	30,079,028	4%	50	38%	62,457,259	9%	44	33%	554,787,810	76%
MARNDR	8	11%	20,099,067.2	3%	10	14%	151,800,410	20%	38	53%	120,005,183	16%	16	22%	465,531,642	61%
UTE/MEF	4	14%	15,324,128.9	0%	0	0%	-	0%	17	61%	196,025,524	5%	7	25%	4,039,308,008	95%
FAES	86	39%	188,612,224.3	16%	21	10%	88,399,689	7%	68	31%	152,481,456	13%	45	20%	786,110,161	65%
Total	118	26%	310,107,482.2	4%	49	11%	270,279,126	4%	173	38%	530,969,422	8%	112	25%	5,845,737,621	84%

B 1.3.2.2 Répartition des marchés sur financement externe par mode de passation et par Institution

Il est à la fois utile et même nécessaire de rappeler que les marchés sur financement externe sont pour la plupart conclus suivant la procédure du bailleur sans l'intervention de la CNMP pour le contrôle du processus.

En effet, les informations reçues des quatre (4) institutions publiques (DINEPA, MARNDR, UTE/MEF et FAES) relatives aux quatre cent cinquante-deux (452) marchés conclus par elles au cours de l'exercice, montrent clairement qu'elles ont suivi rigoureusement les procédures des bailleurs. Dans le tableau 17 qui suit, les modes de passation utilisés pour la conclusion des marchés ont tous été ceux des bailleurs.

Tableau 17 : Répartition des marchés sur financement externe par mode de passation et par Institution

Institutions	Mode de passation											
	Appel d'Offres				Gré à Gré				Autres procédures			
	Qté	%	Valeur	%	Qté	%	Valeur	%	Qté	%	Valeur	%
DINEPA	11	8.33%	145,539,826.54	19.84%	74	56.06%	305,020,208.87	41.59%	47	35.61%	282,836,123.44	38.57%
MARNDR	16	22.22%	479,719,442.66	63.33%	34	47.22%	121,569,141.16	16.05%	22	30.56%	156,147,717.37	20.62%
UTE/MEF	11	39.29%	2,360,824,293.82	55.54%	14	50.00%	1,880,623,589.49	44.24%	3	10.71%	9,209,778.00	0.22%
FAES	100	45.45%	743,865,204.75	61.19%	71	32.27%	188,012,992.06	15.47%	49	22.27%	283,725,333.27	23.34%
Total	138	30.53%	3,729,948,767.77	53.61%	193	42.70%	2,495,225,931.57	35.87%	121	26.77%	731,918,952.07	10.52%

À l'analyse de la répartition des marchés rapportée au tableau 17 ci-dessus, l'on peut remarquer que le nombre total de marchés conclus de gré à gré ou par entente directe est plus élevé que ceux passés par appel d'offres ou selon d'autres procédures. Cependant, en termes de valeur monétaire, ceux passés par appel d'offres prédominent. Il convient également de remarquer que, hormis le FAES, les trois (3) autres institutions ont privilégié la procédure exceptionnelle de gré à gré pour passer leurs marchés. Par ailleurs, pour trois (3) des quatre (4) institutions (MARNDR, UTE/MEF, FAES), le nombre total de marchés conclus suivant les procédures simplifiées, telles que la consultation de fournisseurs, la consultation de prix et le concours de mérite limité, reste relativement faible ; chiffre qui ne surprend pas lorsqu'on considère les crédits alloués et/ou prévus pour les différents projets par les Institutions de financement dépassent le plus souvent les seuils de passation fixés par ces Institutions.

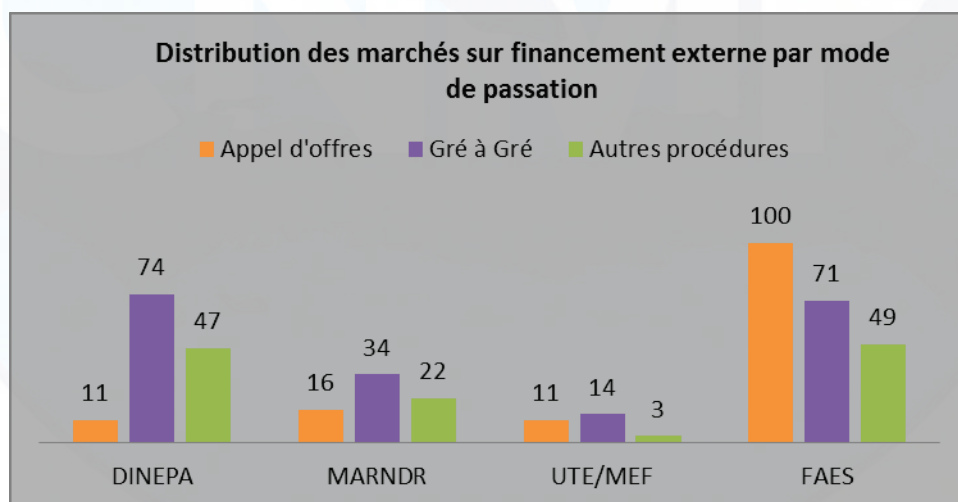
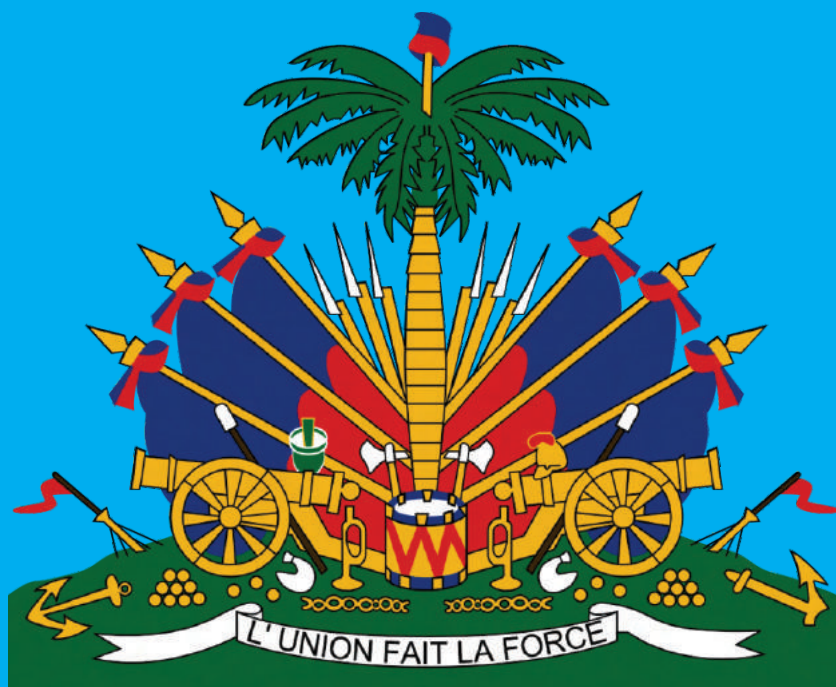


Figure 13 : Mode de passation des marchés sur financement externe communiqués à la CNMP par institution





RAPPORT ANNUEL 2014-2015



PARTIE C : ACTIVITÉS DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DES MARCHÉS PUBLICS

Installées depuis déjà deux (2) ans, soit en septembre 2013, les deux (2) Commissions Départementales des Marchés Publics n'ont pas ménagé leurs efforts pour appuyer la structure centrale dans le cadre de son programme de renforcement et de modernisation du système national des marchés publics. A ce titre, elles ont entrepris au cours de cet exercice un ensemble d'activités, qui se résument dans les lignes suivantes.

C 1. Commission Départementale des Marchés Publics du Nord

L'ignorance/la méconnaissance des acteurs de la commande publique du Nord a incité la Commission Départementale des Marchés Publics à lancer une vaste campagne de sensibilisation auprès des concernés en vue de les porter à prendre conscience de l'importance et de la place des marchés publics dans la vie économique du pays. La structure Départementale a axé sa campagne de sensibilisation en organisation d'événements, dont notamment :

- ***Des séances de travail avec les Directeurs et Responsables des bureaux Régionaux des différents ministères et organismes déconcentrés*** : En vue de les porter à préparer et à soumettre leur plan Prévisionnel Annuel de Passation des Marchés Publics (PPAPMP). La plupart des Institutions ne disposent pas de budget mais d'une petite caisse de vingt-cinq mille (25.000,00) gourdes ; le gros des achats étant effectué par le Bureau central à Port-au-Prince. L'on peut aisément comprendre que, dans de telles conditions, la préparation de PPAPMP s'avère difficile. Par contre, certaines institutions déconcentrées qui exécutent des projets pour des montants en-dessous des seuils, ont choisi de ne pas communiquer leur plan à la Commission.
- ***Des sessions de formation*** : Alors que pour l'exercice antérieur, seulement deux (2) séances de formation ont été réalisées, au cours de cette année fiscale, la CDMP Nord en a planifié et exécuté cinq (5), de durée variant d'une (1) à quatre (4) journées. Au total, soixante-dix-huit (78) personnes ont participé à ces assises qui se sont déroulées successivement à la salle de conférence de la CDMP Nord, à l'Institut Universitaire INUJED, à l'Hôpital Universitaire Justinien (HUIJ), à la Chambre de Commerce, d'Industrie et des professions du Nord et à l'Université Roi Henry Christophe de Limonade et ont respectivement réuni des contrôleurs financiers (7), des étudiants en sciences juridiques de l'établissement suscité (23), des cadres de l'administration de l'Hôpital (22), les professionnels de la Chambre (14) et des Directeurs Généraux des Mairies du Département (12).
- ***Des visites de terrain et de proximité aux collectivités territoriales*** : Dans le cadre d'une politique de proximité, la CDMP Nord a multiplié ses visites auprès des collectivités territoriales. Sur les dix-neuf (19) communes du département, seulement (3) mairies, notamment celles de Pignon, de Ranquitte et de La Victoire, n'ont pas été encore visitées par les Membres de la CDMP.

La CDMP Nord a également relevé des projets en cours d'exécution dans le département. Il s'agit des projets en rapport avec les institutions suivantes : AGIL, MINUSTHA et MTPTC.

C 2. Commission Départementale des Marchés Publics du Sud

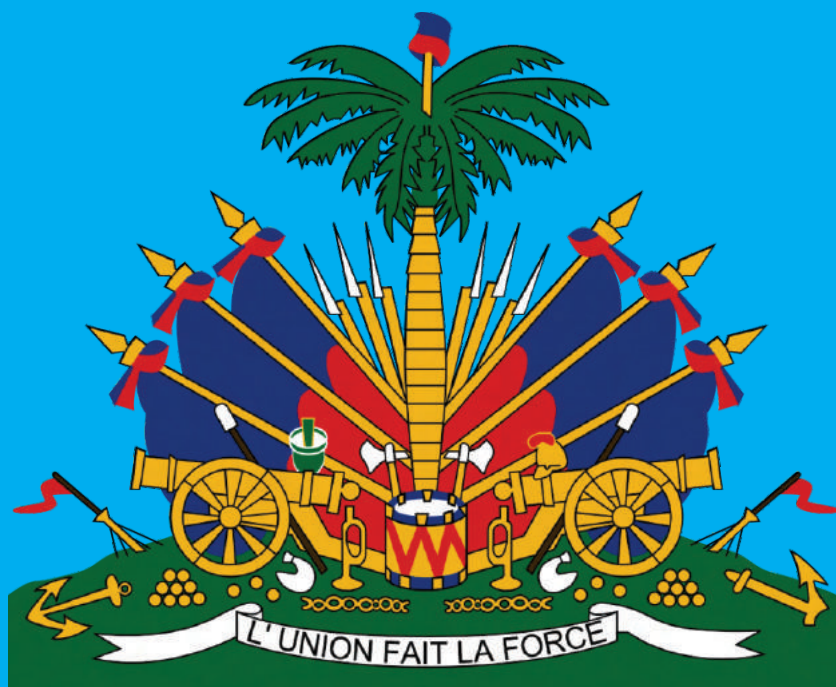
Les actions entreprises par la CDMP Sud ne diffèrent en rien de celles menées par celle du Nord. Ceci est tout à fait compréhensible puisqu'elles ont les mêmes attributions. Les activités ont consisté en :

- **Séances hebdomadaires de travail de la Commission** qui leur ont permis de déterminer les meilleures stratégies à adopter pour la poursuite des objectifs dans le cadre de leur mission
- **Actions de communication auprès des Responsables de la Commande publique** en vue de les porter à prendre conscience et de les informer en quoi et comment la CDMP Sud peut les aider dans la passation de achats publics de l'État. Les opérations suivantes ont été conduites :
 - Distribution de dépliants (guide de passation de marchés) ;
 - Transmission par la CDMP de correspondances aux Directeurs et Responsables des bureaux Régionaux des différents ministères et organismes déconcentrés pour, soit les informer, soit leur rappeler de la présence de la Commission dans le Département ;
 - Visites de courtoisie auprès des différentes Mairies du département et des Directions départementales des services déconcentrés.

Pour pouvoir jouer pleinement leur rôle d'institution de contrôle dans leur département respectif, les Représentants et les Membres des CDMP croient que la déconcentration prônée par la loi mère du pays doit se matérialiser dans les faits. Une révision à la baisse des seuils de passation et d'intervention des CDMP est également souhaitable. Une prise de conscience collective, plus particulièrement, une prise de conscience des acteurs intervenant dans la commande publique tendant vers l'amélioration de la performance du système de passation et de gestion des marchés publics peut jouer un rôle de levier de croissance de l'économie tant souhaité par tous.



Partie D



RAPPORT ANNUEL 2014-2015



D 1. Relations publiques

Dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle, la CNMP a participé à plusieurs rencontres et sessions de travail avec plusieurs institutions partenaires. Certaines sessions ont eu lieu à l'intérieur, d'autres à l'extérieur du pays. Elles sont présentées en détail ci-dessous :

D 1.1. A l'échelle nationale

- Du **23 au 25 juin 2015**, un cadre de la CNMP participa à un séminaire de formation organisé par l'Unité Centrale de Gestion des Partenariats Public-Privés (UCG PPP) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), sur les Partenariats Publics-Privés, en collaboration avec la Banque Interaméricaine de Développement (BID), la Société Financière Internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale et le Fonds de Conseil en infrastructure Publique-Privée (PPIAF). A travers cette session, il s'agissait de permettre une meilleure appropriation de l'outil PPP, par les participants, en vue d'intensifier son exploitation dans le cadre de la mise en œuvre des projets de l'Etat.
- Le **1^{er} juillet 2015** la CNMP était présente à un atelier de vulgarisation du Manuel de procédures sur la gestion de l'investissement Public, organisé par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) au profit des représentants de médias et de la société civile dans le but de leur présenter les différentes composantes du "Manuel de procédures sur la gestion de l'investissement Public.

D 1.2. A l'échelle internationale

- Du **15 au 16 juillet 2015**, un représentant de la CNMP a pris part à une Réunion Régionale sur les systèmes des marchés publics de l'Amérique Latine et des Caraïbes, organisée en collaboration avec le Système Economique Latino-américain et Caribéen (SELA), l'Union des Etats de l'Amérique du Sud (UNASUR) et le Réseau de Planification de l'Amérique Latine et de la Caraïbe (REDEPLAN). Cette réunion qui s'est tenue à Quito visait les objectifs suivants :
 - analyser les différents systèmes de marchés publics en Amérique Latine et dans les Caraïbes ;
 - identifier les expériences réussies dans la région et le mode de négociation conjointe pour des marchés publics ;
 - établir des accords communs pour le développement de marchés régionaux.

Les interventions ont porté sur les points suivants :

- Les marchés publics comme outil de développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ;
- Etude sur la complémentarité du Potentiel agricole en Amérique du Sud et dans les Caraïbes ;
- De l'innovation en marchés publics comme instrument de développement régional ;
- Des opportunités et potentiels de négociation conjointe en marchés publics ;
- Les mécanismes de coordination en vue de l'implémentation de marchés publics régionaux ;
- L'identification de secteurs prioritaires pour des marchés publics régionaux ;
- Le fonds régional pour la négociation commune en vue de l'acquisition de biens stratégiques en Amérique Latine et les Caraïbes.

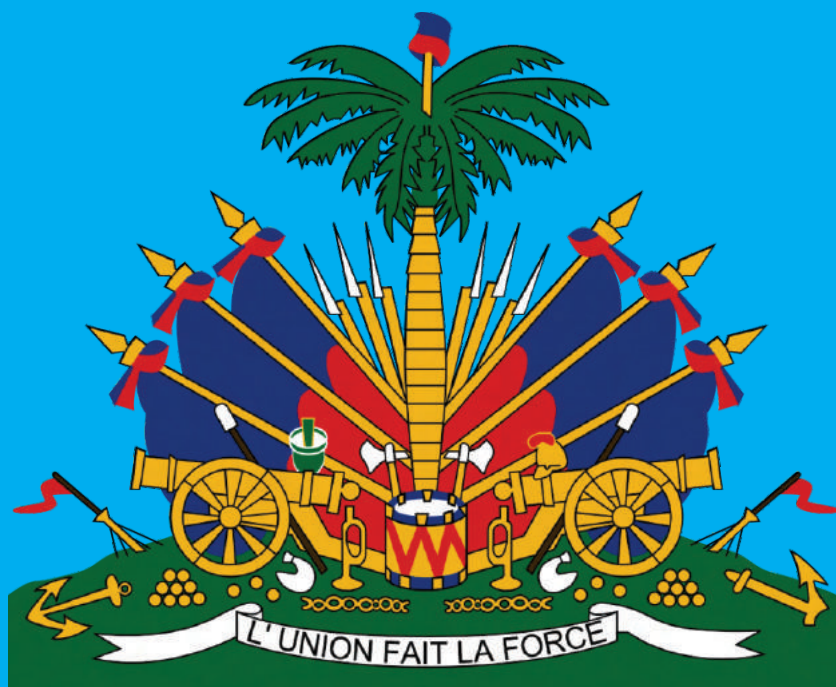
A l'issue des discussions en plénière sur les résultats des travaux, douze (12) pays signèrent une proposition de méthodologie pour des marchés publics régionaux recommandant :

- La mise en place d'un groupe technique constitué des institutions chargées de marchés publics dans la région avec pour rôle :
- L'identification des initiatives réussies dans la région en matière d'acquisition conjointe ;
- La coordination des processus de négociations communes pour des achats conjoints ;
- L'identification des domaines prioritaires pour les marchés publics régionaux ;
- La mise en place d'une banque de données sur l'offre et la demande pour des produits en termes de complémentarité régionale pouvant faire l'objet de marchés publics.

■ **Du 17 août au 4 septembre 2015**, la CNMP délégua un de ses membres à la session de formation organisée à la Rochelle (France) sur le thème : Passation et exécution des marchés de services, fournitures et travaux. Au cours de ce séminaire, l'accent a été mis sur les procédures de préparation et de passation des marchés publics et celles du suivi et de l'exécution des contrats.

Au cours de ce séminaire la CNMP, par l'intermédiaire de son délégué, a exploré les pistes de collaboration pour la formation continue des cadres de l'Institution.





RAPPORT ANNUEL 2014-2015



E 1. Ressources Humaines

La Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) a fonctionné durant l'exercice avec un effectif de soixante-sept (67) employés dont cinquante-deux (52) travaillant au Bureau Central et quinze (15) dans les deux (2) Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP) en fonctionnement dans le Nord et le Sud du pays. En dehors des grands Commis de l'État, à savoir les Commissaires, tout le personnel technique de la CNMP a un statut de contractuel.

Durant l'année 2014-2015, l'Institution comptait quatre stagiaires qui ont été engagés comme contractuels par la suite : trois (3) secrétaires et un (1) informaticien. Neuf (9) nouveaux employés ont été engagés pendant l'exercice : une responsable des ressources humaines, deux secrétaires, un adjoint-logisticien, un mécanicien, deux agents de sécurité, un chauffeur, une ménagère.

Pour l'exercice fiscal 2014-2015, la population de la CNMP était répartie comme suit :

- 5 Grands Commis de l'État exerçant au niveau central ;
- 5 Grands Commis évoluant dans les services déconcentrés, c'est-à-dire dans les deux CDMP ;
- 13 Cadres supérieurs ;
- 12 Cadres administratifs ;
- 15 Cadres intermédiaires (13 au niveau central et 2 au niveau départemental) ;
- 17 employés de soutien (12 au niveau central et 5 au niveau des deux départements).

L'équité du genre a été respectée, telle qu'exigée par la loi et les règlements : 20 femmes, soit un pourcentage de 30%, et 47 hommes, soit 70%, ont prêté leurs services à la CNMP durant l'année écoulée.

E 2. Ressources Matérielles

Le parc automobile de la Commission Nationale des Marchés Publics était constitué de seize (16) véhicules, dont (2) deux ont été achetés durant l'exercice. Six (6) d'entre eux étaient affectés aux Membres, cinq (5) à des hauts cadres, deux (2) aux services de l'administration (un minibus destiné au transport des Employés et une mini-camionnette pour la distribution du courrier). Deux (2) pickups desservaient les deux CDMP.

En 2014- 2015, les services ont été fournis à partir des mêmes édifices que l'Institution avait pris en bail depuis les années antérieures :

- Un premier siège à Port-au-Prince, pour le bureau central de la Commission nationale ;

- Deux autres bureaux, au Cap-Haïtien et aux Cayes, sont les sièges des Commissions départementales des marchés publics.

■ **Bureau central de la CNMP**

Le local de Port-au-Prince situé à Musseau était loin d'offrir tout l'espace de travail suffisant pour les techniciens et les cadres en service. Comme pour l'exercice précédent, tous les membres de la Commission n'ont pas leur propre bureau. Des Responsables d'Unités partageaient et partagent encore aujourd'hui les salles de travail dédiées aux cadres techniques ; une salle de formation, une salle pour les consultants, un laboratoire informatique, une salle d'archives, une cafétéria, ... faisaient et font encore grandement défaut aujourd'hui.

Les démarches entreprises auprès de la Banque Mondiale (BM) ont permis d'obtenir un financement de trente mille (30,000.00) dollars américains pour exécuter des travaux d'aménagement. Au terme de l'exercice, une firme a été recrutée suite à une demande de cotations à laquelle trois (3) firmes locales avaient répondu. Les travaux devraient être exécutés au cours de l'exercice 2015-2016.

■ **Bureaux des services déconcentrés**

Les locaux du Nord et du Sud tenaient encore le coup parce que le personnel qui y travaille est peu nombreux jusqu'ici. Mais lorsque le moment sera venu pour doter ces deux services déconcentrés de ressources humaines adéquates pour leur fonctionnement optimal, il faudra nécessairement envisager leur déplacement vers d'autres locaux plus spacieux.

E 3. Ressources Financières

Les ressources financières dont a disposé la Commission Nationale des Marchés Publics, se décomposent comme suit :

A. Un budget de fonctionnement d'un montant de quatre-vingt- huit millions sept cent vingt-six mille neuf cent quinze gourdes et huit centimes (Gourdes 88,726,915.08)¹⁰ et,

B. Un budget d'investissement d'un montant de quinze millions de gourdes (Gourdes 15,000,000.00) destiné à couvrir l'exécution de trois projets de formation pour l'exercice.

A rappeler que le Budget de la CNMP est inscrit sous forme de dotation dans le budget global de la Primature (Code : 121511911).

Les crédits de fonctionnement ont été effectivement virés sur le compte de l'Institution, ce qui lui a permis de réaliser ses principales activités. Toutefois, ce ne fut pas le cas pour les projets financés sur le Programme d'Investissement Public (PIP). En effet, neuf millions sept cent vingt mille gourdes (9,720,000.00), représentant 64.8% de cette enveloppe, furent transférés sur le Compte d'Appui à la CNMP. Cela a permis l'exécution partielle de son programme de formation. Seules les activités devant se dérouler dans la Capitale ont été concrétisées à plus de 87%, soit sept journées sur 8 (voir Partie A 3.2 du présent rapport).

¹⁰ Il convient de remarquer que ce montant ne diffère aucunement de celui qui a été alloué à la CNMP pour l'année précédente.

La CNMP déplore le fait de n'avoir pas pu se déplacer vers les villes de province, bien que deux séminaires déconcentrés totalisant six jours de formation aient été planifiés, l'un dans le Nord et l'autre dans le Sud. Tout est arrivé parce que dans le Plan Triennal d'Investissement (PTI 2013-2016) de la CNMP, il était indiqué que des journées de formation seraient organisées dans l'Artibonite et le Centre en 2014-2015. Cette série devait commencer en 2013-2014 dans le Nord et le Sud et se terminer en 2015-2016 dans les départements du Sud Est, de la Grande Anse et des Nippes. Malheureusement, les fonds n'étant pas virés, il n'y eut pas de déplacement au Cap et aux Cayes en 2013-2014. Au regard de la CNMP, ces dernières activités étaient automatiquement reportées sur le prochain exercice.

Lorsque la CNMP transmet son programme sectoriel d'investissement pour 2014-2015 à la Primature, elle attira l'attention sur le fait que les activités se tiendraient dans le Nord et le Sud, contrairement aux prévisions du PTI. Fort de cette considération, la Primature communiqua le dossier au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) en utilisant le libellé corrigé. Cependant, au moment de requérir les fonds du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), le MPCE maintint la destination du PTI et les fonds furent alloués pour les départements de l'Artibonite et du Centre.

Le temps pour la CNMP de se rendre compte de cette méprise, on était déjà parvenu à la fin de l'exercice fiscal, et la totalité du deuxième virement, soit trois millions (3,000,000.00) de gourdes, retourna sur le Compte du Trésor Public. *La leçon étant bien apprise*, la CNMP veillera à ne pas se retrouver en pareille situation dans les années à venir.

CNMP

CONCLUSION / DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

L'exercice 2014-2015 a encore trouvé la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) égale à elle-même, fidèle à sa mission, assurant la régulation et le contrôle du système haïtien de passation des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public. Certes, toutes les activités planifiées n'ont pas pu se concrétiser mais la plupart d'entre elles ont pu débiter ; celles qui sont restées en attente de démarrage ont été reprogrammées après évaluation de la situation. Il n'y a pas de doute que durant le prochain exercice 2015-2016, elles s'exécuteront, compte tenu de leur importance dans la bonne marche du système.

Le bilan des dossiers de marchés traités a mis au grand jour des données statistiques peu reluisantes ; en effet, sur plus de cent seize milliards de gourdes de l'enveloppe budgétaire nationale pour l'exercice, seulement huit milliards et demi ont été dépensés sous forme de marchés publics validés par l'Organe de contrôle ; ce qui représente environ 7% de l'ensemble des prévisions. **Sur ce nombre réduit de marchés – cinquante-et-un (51) – qui ont été validés par la CNMP, vingt-trois (23), soit 45%, ont été passés par entente directe.** On est donc très loin du compte. Pourquoi un résultat aussi terne ?

Deux des grandes difficultés auxquelles la CNMP a toujours eu à faire face, se caractérisent par **le refus des autorités contractantes de planifier leurs marchés** comme le requiert la loi en son article 5 alinéas 2 et 4 **et leur attachement viscéral à une procédure exceptionnelle plutôt qu'à celle qui est la règle en matière de passation de marchés publics : l'appel d'offres ouvert.**

Un des outils clés du système haïtien de passation des marchés publics est le Plan Prévisionnel Annuel de Passation des Marchés Publics (PPAPMP) qui permet aux autorités contractantes de préparer leurs différentes opérations de marchés pour la durée d'un exercice fiscal. Cet outil ne laisse pas de place à l'improvisation. Tout doit y figurer, même les marchés en-dessous des seuils de passation de marchés publics. Cet instrument de bonne gestion a également une valeur fortement attractive pour les fournisseurs, entrepreneurs qui veulent répondre aux appels d'offres des institutions publiques. Informés des besoins à satisfaire, les chefs d'entreprises peuvent anticiper en renouvelant leurs stocks, en mettant à jour leurs documents administratifs et légaux, ce qui favorisera à coup sûr leur participation à la commande publique, permettant ainsi aux autorités contractantes de recevoir une grande variété d'offres, les unes plus avantageuses que les autres. Au final, l'État, les entreprises publiques, les organismes autonomes, les collectivités territoriales pourront acheter plus et mieux à un moindre coût. Ils n'invoqueront pas l'urgence pour solliciter de la CNMP l'autorisation de recourir à la procédure exceptionnelle de gré à gré. Et de la sorte, un plus grand nombre d'entreprises privées, particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME), auront part à la commande publique.

Malheureusement, cette année encore qui vient de s'écouler, la plupart des autorités contractantes n'ont pas saisi l'opportunité d'utiliser les crédits qui leur sont alloués selon la voie tracée par la loi du 10 juin 2009 qui place la CNMP au centre des opérations d'acquisition publique et qui fait de l'appel d'offres ouvert la règle pour la passation des marchés publics et le gré à gré, l'exception. Agissant de la sorte, nous perdons la dynamique que la mise en concurrence, en matière de marchés publics, insuffle à toute économie.

C'est pour cette raison que la CNMP mettra encore plus d'emphasis sur la communication à outrance durant le prochain exercice afin de porter le maximum d'acteurs à saisir les enjeux des marchés publics capables d'amener ce nouveau souffle que la nation attend pour prendre son envol. Ce ne sont pas les réserves de productivité qui font défaut : sur les 93% de dépenses non contrôlées par la CNMP, il y a beaucoup à en tirer.

L'horizon s'annonce moins sombre heureusement. Les mesures visant la mise en application des recommandations du Rapport d'évaluation du Système national de passation et de gestion des marchés publics non effectives au cours de l'exercice achevé, le seront vraisemblablement durant le prochain. Le jour où tous les acteurs du système travailleront ensemble dans l'intérêt national, dans l'intérêt collectif, arrive inmanquablement.



CNMP

Pour l'exercice 2015-2016, la CNMP nourrit de grandes ambitions et des projets d'envergure sont prévus en de renforcer ses capacités et de rendre plus crédible et plus transparent le système de passation et de gestion de marchés publics. La plus haute priorité sera accordée à la continuité de la mise en application des recommandations issues de l'évaluation du système qui implique différentes interventions. A cet effet, pour répondre à ses attributions, la CNMP a élaboré un plan d'actions qui tient compte de l'ensemble des priorités. Des projets découlant de trois (3) champs d'actions (renforcement institutionnel, renforcement du système et de la capacité des autres acteurs de la passation des marchés publics, actions de communication) sont prévus sur la base des besoins identifiés.

1. Renforcement institutionnel

- Réalisation des études architecturales et techniques pour la construction d'un bâtiment devant loger le bureau de la CNMP ;
- Recrutement de nouveaux cadres et consultants pour la CNMP ;
- Acquisition de nouveaux matériels et équipements ;
- Formation continue des cadres ;
- Mise en place d'un système de gestion des archives (physique et numérique) de la CNMP et quatre (4) grands ministères dépen­si­ers
- Mise en place d'un système d'information d'aide à la prise de décision
- Implémentation d'un système de sécurité informatique de la CNMP

2. Renforcement du système et de la capacité des autres acteurs de la passation des marchés publics

- Préparation des amendements de la loi du 10 juin 2009, des arrêtés d'application et des documents standards d'appel d'offres relatifs aux marchés publics ;
- Conduite d'un audit des marchés publics passés par quatre (4) ministères dépen­si­ers pour la période de 2014-2015 ;
- Mise en place des voies et moyens pour la passation de marchés publics en ligne (E-procurement) ;
- Formation en marchés publics pour les cadres des CMMP et CSMP ;
- Elaboration d'un curriculum pour l'enseignement des marchés publics dans les écoles supérieures du pays.

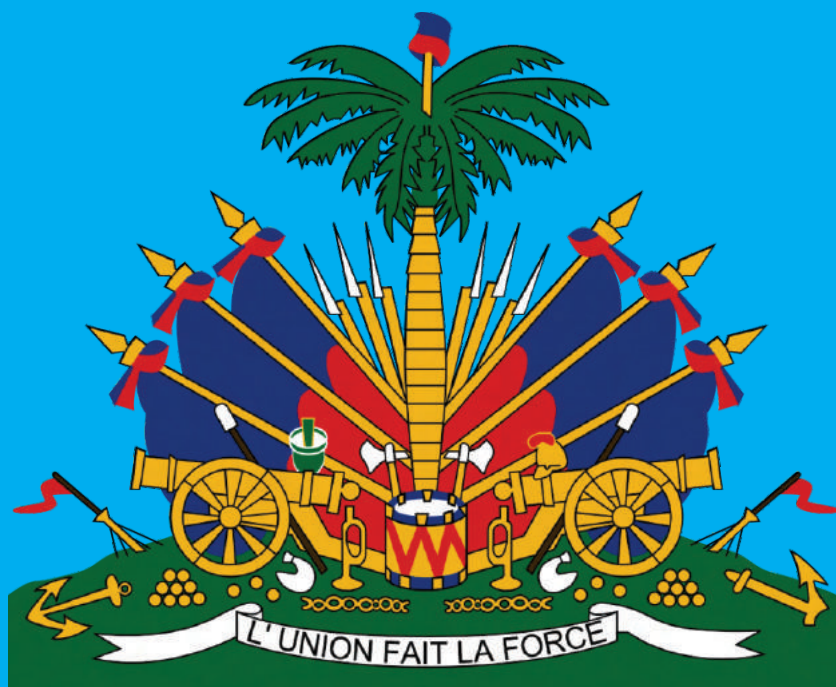
3. Actions de communication

- Organisation d'une caravane d'information et de sensibilisation sur les marchés publics dans les dix (10) départements du pays ;
- Organisation d'une journée portes-ouvertes ;
- Conception et production d'un bulletin d'information sur les marchés publics ;
- Organisation d'émissions radiophoniques et télévisuelles sur les marchés publics ;
- Animation de réunions de sensibilisation sur la passation des marchés publics avec les hauts fonctionnaires de l'administration publique, des entrepreneurs et des représentants de la société civile ;

- Préparation et diffusion d'un spot audio et vidéo sur les marchés publics ;
- Conception et production de supports multimédias centrés sur la passation et la gestion des marchés publics ;
- Participation de la CNMP à des rencontres nationales et internationales sur les marchés publics.

Au regard des perspectives ci-dessus dégagées et listées dans la programmation précédente, il ne fait pas de doute que l'année 2015-2016 sera riche en activités et pleine d'espoir.



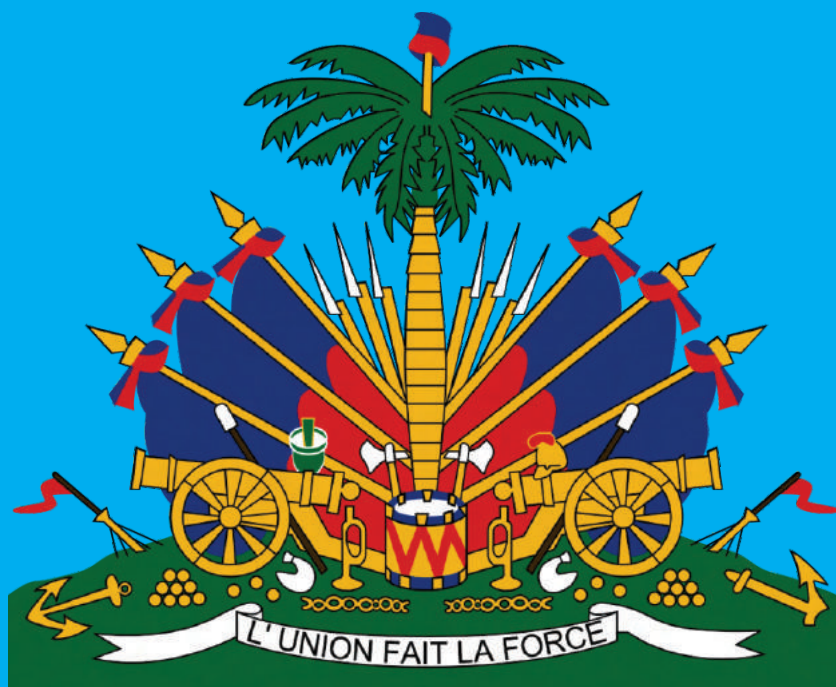


RAPPORT ANNUEL 2014-2015





ANNEXES



RAPPORT ANNUEL 2014-2015

